

Rapport d'activité 2007-2008



agence pour
l'enseignement
français
à l'étranger



Le mot de la directrice

L'année scolaire 2007-2008 a été riche et dense en événements pour le réseau d'enseignement français à l'étranger. Ce réseau constitue un instrument unique au monde pour le rayonnement culturel, économique et linguistique de la France. La forte augmentation des effectifs d'élèves enregistrée à la rentrée 2007 confirme l'attractivité des établissements et les excellents résultats au baccalauréat témoignent de la qualité de l'enseignement qu'ils dispensent. Ce rapport d'activité se veut un panorama fidèle des actions menées par l'ensemble des personnels de l'Agence pour soutenir le développement du réseau et accompagner les établissements au cours de l'année scolaire passée.

Je tiens à l'occasion de la présentation de ce rapport d'activité à rendre un sincère et vibrant hommage à mon prédécesseur, Maryse BOSSIÈRE, pour le travail remarquable qu'elle a accompli au cours des six années durant lesquelles elle a dirigé l'Agence. Sa compétence et son dynamisme ont permis de mener à bien de nombreux chantiers et de conduire d'importantes évolutions qui ont redessiné le rôle de l'Agence et le visage du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Elle a largement contribué à renforcer la notoriété et l'attractivité du réseau et porté avec passion les ambitions de l'Agence à travers le monde.

Anne-Marie DESCÔTES



Le sommaire

A propos de l'agence et du réseau

Le réseau et ses évolutions

p. 6 Pilotage général de l'Agence

- Le modèle français d'enseignement à l'étranger
- Le développement du réseau
- La mesure de prise en charge
- La commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger

p. 15 Les établissements

- Campagne d'homologation : bilan 2007-2008
- Evolution et répartition par zone géographique et par statut

p. 18 Les élèves

- Evolution et répartition par zone géographique et par statut

Les moyens déployés

p. 21 Les personnels

- Evolution des effectifs
- Campagne de recrutement 2008
- Des personnels formés
- Des personnels évalués

p. 27 Les établissements

- Les opérations immobilières

- Les projets de coopération éducative et universitaire
- Les actions pédagogiques pilotes
- Les événements

p. 37 La scolarité

- Les résultats scolaires
- Le développement des CPGE
- L'orientation des élèves
- Les bourses excellence-major : campagne 2007
- L'aide à la scolarisation

Les services de l'agence

p. 49 Les personnels des services centraux

p. 50 La direction de l'Agence et son secrétariat général

p. 51 L'interface avec les établissements : les secteurs géographiques

p. 64 Le service des bourses scolaires Le service pédagogique

p. 65 Le service orientation et enseignement supérieur Le service immobilier

p. 66 Le service informatique

p. 67 Le service communication et événements

p. 68 Le service juridique

p. 69 La cellule audit-conseil des établissements conventionnés

p. 70 L'agent comptable Le service du budget et des établissements en gestion directe

p. 71 Le service de la rémunération

p. 72 Le service des personnels exerçant à l'étranger

Annexes

RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

-  Établissements en gestion directe (EGD)
-  Établissements conventionnés AEFE
-  Établissements homologués hors réseau AEFE



A propos de l'Agence et du réseau

Créée en 1990, l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national à caractère administratif. Placée sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes, elle est chargée du pilotage et de l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Dans ce cadre, l'AEFE a pour objet d'assurer, en faveur des enfants de nationalité française résidant à l'étranger, les missions de service public relatives à l'éducation; de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers; de contribuer, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture françaises;

d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité; d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre de l'Education nationale et du ministre des Affaires étrangères et européennes.

Le réseau d'enseignement français à l'étranger compte 450 établissements homologués par le ministère de l'Education nationale. Parmi ces établissements homologués, 74 sont gérés directement par l'AEFE (établissements dits EGD) et

172 ont passé une convention avec elle (établissements dits conventionnés).

Les établissements homologués doivent être ouverts aux enfants français résidant à l'étranger, mais également respecter les programmes applicables dans les établissements d'enseignement public français et préparer aux mêmes examens et diplômes que ceux-ci. Enfin, l'homologation de ces établissements permet aux élèves français qui y sont scolarisés d'être éligibles aux bourses scolaires ou, le cas échéant, à la mesure de prise en charge de la scolarité dont la gestion est confiée à l'AEFE.

Les 74 établissements en gestion directe sont constitués en services déconcentrés de l'AEFE. L'Agence leur accorde des subventions et rémunère les personnels titulaires

qui y exercent.

Les 172 établissements conventionnés sont gérés par des associations de droit privé français ou étranger qui ont passé une convention avec l'AEFE portant notamment sur les conditions d'affectation et de rémunération des agents titulaires, sur l'attribution de subventions et sur leurs relations avec l'Agence. Ces établissements entretiennent avec elle un dialogue de gestion.

Les 450 établissements d'enseignement français à l'étranger forment un réseau unique au monde par son ampleur et par les moyens que l'Etat français y consacre. Il est présent dans 130 pays et scolarise 253 000 élèves de toutes nationalités dont 95 000 français.

Le réseau et ses évolutions

A. Pilotage général de l'Agence

Le modèle éducatif français à l'étranger

Une spécificité française

Le réseau scolaire français à l'étranger fédère des établissements nés au fil du temps de la conjonction des initiatives de la communauté française expatriée, de l'investissement de l'Etat et, souvent, de l'aide des gouvernements étrangers. Les 450 écoles, collèges et lycées de ce réseau sont implantés dans la **quasi-totalité des capitales du monde** et assurent la continuité de l'éducation « à la française » dans 130 pays. Ce dispositif permet de **scolariser sans rupture** d'un pays à l'autre, les enfants des familles françaises expatriées et les enfants de nationalité étrangère

attirés par le **standard de qualité**, l'exigence intellectuelle et les **valeurs universelles** attachés au modèle éducatif français. Il offre des capacités d'accueil triples de celles du second réseau mondial : le réseau allemand. L'enseignement anglo-saxon est également présent dans de nombreux pays mais recouvre un ensemble d'établissements autonomes offrant des formations non standardisées et ne pouvant assurer une scolarité sans ruptures et de niveau garanti.

Un modèle éducatif pilote

Les établissements scolaires français à l'étranger reçoivent l'homologation

du ministère français de l'Education nationale. Cette homologation leur donne des droits et des devoirs. En premier lieu, l'enseignement qu'ils dispensent doit conduire aux **examens et diplômes français** : le brevet des collèges et le baccalauréat qui ouvre sur l'enseignement supérieur dans l'ensemble des pays européens. Cependant, l'enseignement français à l'étranger ne consiste pas en une simple transposition du système éducatif français hors de nos frontières. Il possède des spécificités et a vocation à concilier **une éducation française et un enseignement de standard international, la promotion du français** et le développement du **plurilinguisme**, une pédagogie

attachée à la **réussite de tous** et une **exigence d'excellence**. A ce titre, il constitue un enseignement « pilote » dans de nombreux domaines.

Les établissements du réseau mêlent au sein de leurs classes, des enfants français, des enfants du pays d'accueil et des enfants d'autres pays, encadrés par des enseignants et des personnels français ou non, tous unis par la pratique de la langue française et par le **désir d'éduquer en français et de faire connaître le pays d'accueil**. Leur projet pédagogique, issu des idéaux démocratiques et préparant à l'avenir de sociétés plus ouvertes, polyglottes, veut mettre l'accent

sur la transmission aux élèves et aux personnels des repères, des principes, de l'apprentissage de la réflexion et de l'action dans une société plurinationale. Il porte et fait vivre aux enfants comme aux adultes des valeurs universelles : **égalité des chances et de traitement entre filles et garçons, tolérance, ouverture aux autres**. Il cherche à créer le dialogue dans une atmosphère favorable à la stimulation intellectuelle, à l'échange et à l'épanouissement. Il constitue une expérience concrète d'**ouverture sur le monde**. Les établissements d'enseignement français sont ainsi des lieux où doivent se nouer des

liens d'amitié et de reconnaissance entre les peuples, où trouvent à s'exprimer l'excellence sous toutes ses formes, l'émulation intellectuelle et le **dialogue des cultures**.

Une pédagogie adaptée

Le projet pédagogique et éducatif pour l'enseignement français à l'étranger, défini en étroite concertation entre le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère de l'Éducation nationale, retient comme l'une de ses orientations que soit tiré le meilleur parti de **l'insertion des établissements**

dans un contexte linguistique et culturel étranger. Il fixe, tant en matière d'apprentissage des langues que d'enseignement des autres disciplines, des orientations allant dans le sens d'une **ouverture à la culture du pays d'accueil** tout en soulignant l'importance qui s'attache à l'affirmation des principes et des valeurs qui caractérisent le système éducatif français.

Dans ce cadre, une adaptation des programmes au contexte des pays dans lesquels les établissements sont implantés a été mise en œuvre. Les programmes français d'histoire, de géographie, de science et de vie de

la terre, de lettres ou d'éducation civique prennent en compte la spécificité et la culture des pays d'accueil.

Enfin, une politique de **développement des langues vivantes** est menée par l'Agence visant à renforcer résolument **l'ouverture à la langue du pays d'accueil et au monde**, tout en ménageant une place significative à l'anglais, et à mettre en place des dispositifs d'**enseignement bilingues ou trilingues**. Dès la maternelle, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil est généralement introduit sous forme d'activités. Les établissements du réseau proposent dès l'école primaire des sessions d'enseignement **en langues étrangères** d'une discipline non linguistique en plus de l'enseignement **des langues étrangères**. Enfin, cette politique conduit au développement de sections bilingues ou trilingues dans lesquelles l'enseignement se répartit selon le principe de parité dans chacune des langues. Ce développement de l'enseignement des langues répond à la forte demande des familles de voir leur enfant bénéficier d'un enseignement plurilingue. Les sections bilingues créées dans le réseau connaissent de ce fait un vif succès.



Elèves du Lycée français Prins-Henrik de Copenhague

La charte de l'enseignement français à l'étranger*

Bien que le réseau comprenne des établissements d'une grande diversité (de taille, d'histoire, de contexte), ceux-ci partagent un modèle d'éducation, des valeurs et des liens. C'est pourquoi l'AEFE a élaboré une charte de l'enseignement français à l'étranger rappelant les principes régissant ce projet pédagogique et éducatif. Les signataires de cette charte, validée par le conseil d'administration de l'Agence et les ministères de l'Education nationale et des Affaires étrangères et européennes, s'engagent par leurs initiatives et leurs actions à œuvrer, à la qualité, à l'attractivité et au renforcement du réseau d'enseignement français à l'étranger et à contribuer au dispositif national de coopération éducative, linguistique et culturelle.

* La charte de l'enseignement français à l'étranger est en annexe.



Signature de la charte par les établissements à Madagascar

Le 17 juin 2008 a eu lieu la signature de la charte de l'enseignement français à l'étranger par les 25 établissements d'enseignement français à Madagascar. Ce réseau à Madagascar qui compte 4 EGD, 11 conventionnés et 10 établissements simplement homologués scolarise 12 722 élèves dont 40% sont français, 54% sont nationaux et 6% étrangers tiers.

Cette signature s'est déroulée à la Résidence de France en présence de M. l'Ambassadeur de France et de l'ensemble des représentants des communautés éducatives.

Cet acte renforce le réseau des établissements à programme français et illustre la volonté commune de l'Etat français et des communautés éducatives de ces établissements représentées par des élus, des représentants des parents d'élèves et des personnels, d'accentuer l'ancrage des établissements dans le réseau. Cette charte qui codifie sans rigidifier les droits et devoirs réciproques entre l'AEFE, les établissements et l'ensemble des parties prenantes doit permettre la mise en place de relations transparentes fondées sur une confiance mutuelle.

Le développement du réseau

Le réseau d'enseignement français à l'étranger confirme son **dynamisme et son attractivité**. Ses effectifs augmentent à un rythme extrêmement soutenu : **4 579** élèves supplémentaires à la rentrée 2006, **4 207** élèves supplémentaires à la rentrée 2007. Cette forte demande résulte aussi bien de la croissance de la communauté française expatriée que du succès que les établissements rencontrent auprès des familles étrangères attirées par le **standard de qualité** et les **valeurs** portées par l'enseignement français. De nouveaux établissements, de

nouveaux cycles, de nouvelles classes sont ouverts chaque année.

Dans ce contexte, l'Agence a pour mission d'**assurer le développement maîtrisé du réseau, de préserver sa cohérence et la qualité de l'enseignement** qui y est dispensé.

La participation et l'aide aux familles

En premier lieu, l'Agence s'est attachée à nouer avec les familles participant à l'enseignement français

à l'étranger et avec les comités de gestion des établissements conventionnés un **dialogue de gestion** constructif. En effet, le développement du réseau est assuré pour partie par la contribution des familles qui payent des droits de scolarité. Celles-ci contribuent au financement du réseau à hauteur de 63%. Malgré les contraintes qui pèsent sur le budget de l'Etat, son investissement et l'intérêt porté par les autorités françaises au réseau ont été à plusieurs reprises réaffirmés. La demande, formulée dans la lettre de mission adressée

au ministre des Affaires étrangères et européennes par le Président de la République, d'élaborer un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, marque l'attention portée par les autorités au développement du réseau et aux familles qui y scolarisent leurs enfants. De même, la mesure de prise en charge par la collectivité nationale de la scolarité des élèves français des classes de lycée illustre la volonté de l'Etat d'aider les familles françaises expatriées et de participer à l'effort financier que celles-ci consentent pour donner à leurs



Classe de CE2 à Port-Gentil au Gabon

enfants une éducation française. Le développement des établissements repose sur la **complémentarité** et **l'effort partagé** entre les familles de plus en plus nombreuses qui choisissent l'enseignement français à l'étranger et l'Agence qui est chargée de piloter le réseau.

En raison de la mise en œuvre et de la gestion de la mesure de prise en charge par l'Agence, sa dotation budgétaire annuelle globale consacrée à **l'aide à la scolarité** a fortement augmenté : de 41 M€ en 2006, elle est passée à 53,76 M€ en 2007 et s'élève en 2008 à 66,96 M€ (+ 63,32 % sur la période). Cette augmentation de l'enveloppe publique allouée à l'aide aux familles en 2007 et en 2008 s'accompagne d'une légère baisse de la part de la subvention de l'Etat destinée à l'aide directe aux établissements du réseau (sous forme d'une contribution à leur budget, principalement par le biais de la rémunération de personnels titulaires par l'Agence). Le financement de l'Etat consacré à l'aide aux établissements représentait 86% du budget de l'AEFE contre 14% destiné à l'aide aux familles jusqu'en 2007. En 2008, la part du budget de l'Agence affectée à l'aide à la scolarité passe à 18,6%. Cette tendance devrait se confirmer dans les années à venir en raison de

la réalisation de la mesure de prise en charge et de l'augmentation des effectifs d'élèves français éligibles à une aide à la scolarité. La légère baisse de la part de son budget consacrée à l'aide directe aux établissements incite l'Agence à créer de nouveaux outils de pilotage et de nouvelles formes de partenariat de nature à accompagner le développement du réseau.

La création de nouveaux outils

L'Agence a mis en place de nouveaux outils de contractualisation avec les établissements pour accompagner le développement du réseau. La **charte de l'enseignement français à l'étranger**, validée par le Conseil d'administration de l'AEFE du 10 décembre 2007 ainsi que par les ministères de l'Education nationale et des Affaires étrangères et européennes, est destinée à renforcer l'appartenance des établissements au réseau. Elle décline les principes, les valeurs, le modèle éducatif de l'enseignement français à l'étranger et recense les engagements réciproques des contractants. Cette charte a vocation à dessiner un cadre commun dans lequel les 450 établissements homologués puissent s'intégrer et qui détermine les modalités de leur

contribution au renforcement du réseau d'enseignement français à l'étranger et au dispositif français de coopération culturelle, scientifique et linguistique.

Un **Guide du bon usage de la convention** a également été adopté par le Conseil d'administration de l'Agence du 10 décembre 2007. Les établissements conventionnés présentent une grande diversité de physionomie et d'histoire. C'est pourquoi une clarification des modes de fonctionnement, des missions respectives des proviseurs et des présidents de conseil d'administration de ces établissements s'est avérée nécessaire. Ce guide précise les relations et les responsabilités respectives entre l'AEFE et les organismes gestionnaires, le rôle du chef d'établissement et les règles de transparence et de fonctionnement budgétaires. Le but de ce guide est d'**articuler** et de **coordonner** le plus efficacement possible les initiatives des parents d'élèves, des comités de gestion et le soutien apporté par l'Agence.

Enfin, l'Agence souhaite développer des **accords de partenariat** avec les établissements. Ce nouveau mode de partenariat n'a pas vocation à se substituer aux conventions qui

lient les établissements à l'Agence, mais à **compléter le dispositif existant** pour permettre un pilotage souple, diversifié et au plus proche de la situation particulière des établissements concernés. Ces accords de partenariats, amenés à se multiplier au fil des besoins du réseau, ne portent pas automatiquement d'engagements d'attribution d'emplois par l'Agence. Ils constituent pour les établissements un mode de relation intermédiaire entre l'homologation et le conventionnement. L'AEFE et le Collège franco-israélien Mikve Israël de Tel Aviv ont travaillé conjointement en 2007-2008 afin d'aboutir à la signature du premier accord de partenariat liant un établissement du réseau et l'Agence. Cet accord a pris officiellement effet à partir du 1er septembre 2008.

Ces nouveaux outils et la **diversification des liens de partenariat** entre l'Agence et les établissements visent à **améliorer le pilotage du réseau**. Ils doivent permettre d'assurer le développement et la cohérence du réseau tout en prenant davantage en considération la diversité de situation et de contexte des établissements pour optimiser le soutien que l'Agence peut leur apporter.

Le renforcement des liens avec les partenaires

L'Agence entreprend de renforcer les liens existants avec les partenaires qui contribuent à l'enseignement français à l'étranger et de mettre en place de nouveaux partenariats.

Le **ministère de l'Éducation nationale** est un partenaire essentiel pour le développement du réseau. En premier lieu, il délivre l'homologation aux établissements qui répondent aux critères de l'enseignement français à l'étranger. De plus, le ministère de l'Éducation nationale finance la formation initiale des personnels titulaires qu'il détache à l'Agence, ainsi qu'une partie de la formation continue et des inspections dont ils bénéficient. Dans ce cadre, les **académies partenaires** jouent un

rôle prépondérant. En effet, elles participent en étroite collaboration avec le service pédagogique de l'Agence aux missions de formation et envoi des personnels de grande qualité pour animer les stages de formation. Enfin, le ministère de l'Éducation nationale met à la disposition des établissements sa logistique pour l'organisation des examens, notamment du baccalauréat. L'Agence s'attache à renforcer sa collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale et les académies partenaires. Ces

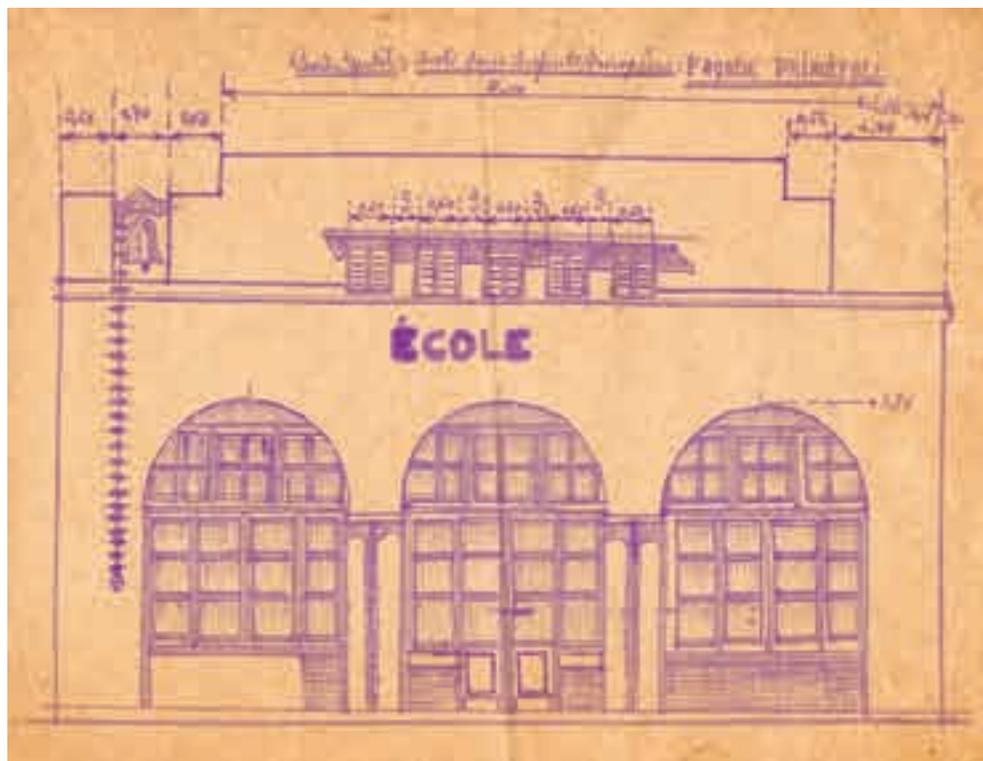
acteurs concourent à assurer la cohérence et la qualité pédagogiques du réseau ainsi que la pérennité du modèle éducatif « à la française » dans les établissements.

L'AEFE veille également à accroître les liens et la complémentarité entre les différents opérateurs de l'enseignement français à l'étranger partout où cette démarche permet le développement des établissements une fois en poste au sein du réseau. Dans ce cadre, le réseau animé par la **Mission laïque française**

(MLF) est un partenaire privilégié dans les nombreuses zones où il est implanté.

En effet, un établissement du réseau de l'AEFE peut, le cas échéant, signer une convention avec la MLF pour que celle-ci reprenne sa gestion. La section française de la SAIS à Dharan al Khobar et l'école française de Florence ont ainsi été déconventionnées cette année dans le cadre d'un passage de relais à la MLF qui assure désormais la gestion de ces établissements.

Cette **complémentarité entre les opérateurs** permet au réseau d'enseignement français de se développer selon des modes différenciés et d'assurer sa présence dans plus de 130 pays.



La mesure de prise en charge

La mesure de prise en charge

Le **renforcement de l'aide à la scolarité** au bénéfice des élèves français scolarisés dans un établissement d'enseignement français à l'étranger a été décidé par le chef de l'Etat. Il consiste en une prise en charge, sous conditions, du coût de la scolarité des lycéens français par la collectivité nationale. Le calendrier de mise en œuvre de cette réforme est le suivant : prise en charge des enfants français inscrits dans un établissement français à l'étranger en classe de terminale pour l'année 2007-2008, extension du dispositif à la classe de première en 2008-2009 (2008 pour les pays du rythme sud) et à la classe de seconde en 2009-2010 (2009 pour les pays du rythme sud).

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette mesure, annoncés par le ministre des Affaires étrangères et européennes à l'Assemblée des Français de l'Étranger du 3 septembre 2007, ont été attribués à l'Agence. Ces crédits s'élèvent à 5 M€ pour l'année 2007 et 20M€ pour l'année 2008.

Le **nouveau dispositif** a été inscrit dans le cadre réglementaire fixé par le décret n° 91.833 du 30 août 1991 instituant le système des « bourses scolaires au bénéfice des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger ». Une instruction spécifique publiée le 21 septembre 2007, en application de ce texte, a fixé les règles de fonctionnement du nouveau dispositif.

L'Agence est parvenue en l'espace de seulement quelques mois à mettre en place le nouveau dispositif de prise en charge et à l'articuler avec celui des bourses scolaires, tant sur un plan réglementaire que technique.

La mise en œuvre de la mesure de prise en charge a induit un travail supplémentaire pour les structures administratives locales et centrales en charge de ce dispositif. L'Agence a saisi et instruit 1 514 demandes de prise en charge au titre de l'année scolaire 2007-2008 (rythme nord) et 154 demandes de prise en charge au titre de l'année scolaire 2008 (rythme sud), soit au total **1 668 demandes**.

Elle a transmis ses décisions aux postes diplomatiques, aux établissements et aux familles au début du mois de mars 2008, soit juste après la date de clôture de dépôt des demandes. Le versement des subventions complémentaires correspondantes a ainsi pu être réalisé au cours de ce même mois. Toutefois, des demandes de

prise en charge « tardives » et des réclamations sur les décisions prises ont été traitées jusqu'à la fin du mois de mai 2008.

Au total, **1 402 prises en charge stricto sensu** ont été accordées, **2 350 si l'on y inclut les élèves boursiers de première et de terminale**.



La Commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger

La lettre adressée au ministre des Affaires étrangères et européennes par le Président de la République lui demandait d'élaborer **un plan de développement du réseau des établissements scolaires à l'étranger**. A sa demande, la Commission sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger a été créée pour préparer la tenue d'Etats généraux de l'enseignement français à l'étranger prévue à l'automne 2008. La Commission avait pour mission de procéder à une **analyse concertée sur l'organisation, le fonctionnement et l'avenir du**

réseau. La charge de présider cette Commission a été confiée à M. Yves Aubin de la Messuzière, membre du Conseil des Affaires étrangères, assisté par deux Vice-Président, M. François Périgot, Président d'honneur du MEDEF international, et M. François Perret, Doyen de l'Inspection générale du ministère de l'Education nationale.

Soucieuse de répondre aux attentes de toutes les parties prenantes, la Commission a associé à ses travaux l'ensemble des partenaires qui participent

plus ou moins directement à l'enseignement français à l'étranger : représentants des familles et des enseignants, parlementaires, Français de l'étranger, entreprises et administrations françaises concernées. Sa réflexion a concerné en priorité l'AEFE qui est **l'opérateur pivot de l'enseignement français à l'étranger**, mais également la MLE, l'Alliance israélite universelle (AIU), des institutions privées, ainsi que d'autres formes de présence éducative comme les enseignements à distance proposés par le Cours national d'Enseignement à distance (CNED), les filières bilingues et

le programme Français Langue Maternelle (FLAM). Son analyse a également pu s'appuyer sur les **« plans école »** commandés à toutes les ambassades en juillet 2006 et dont le principal objectif était de construire une **stratégie par pays à moyen terme**, en s'intéressant aussi bien aux questions de fonctionnement des établissements qu'à celles des investissements, de la pédagogie et du rôle des établissements dans le dispositif de coopération éducative, linguistique et culturelle.



De gauche à droite : M. Yves Aubin de la Messuzière, M. François Perret et M. François Périgot.

Enfin, la réunion de la Commission correspond à un moment charnière pour le réseau en raison de l'augmentation de la demande de scolarisation et des effectifs des établissements, de la contrainte budgétaire qui pèse sur l'Agence, de la mesure de prise en charge progressive des droits d'écologie pour les élèves français des classes de lycée et de l'application dès

2009 du décret 2007-1976 du 19 décembre 2007 relatif au paiement par les opérateurs de l'enseignement français à l'étranger de la contribution pour charge de pensions pour leurs personnels détachés. Ces facteurs conjugués créent une situation nouvelle rendant nécessaire la **définition d'une politique scolaire et éducative de la France à l'étranger**. Enfin, le travail de la

Commission s'est inscrit dans les réflexions menées dans le cadre de la **Revue générale des politiques publiques (RGPP)** et du **Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France**.

La Commission s'est accordée sur la nécessité de proposer une analyse et une prospective pragmatiques, en

présentant des **solutions concrètes** pour renforcer l'AEFE et mettre en oeuvre les évolutions nécessaires pour accroître et diversifier l'offre scolaire. Elle a rendu le 7 juillet 2008 au ministre des Affaires étrangères et européennes son rapport dans lequel figurent **30 recommandations**.



Conclusion du Rapport sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger

« La Commission a été unanime à souligner la grande qualité du réseau de l'enseignement français à l'étranger, ainsi que la bonne gestion de l'AEFE en dépit des problèmes chroniques de sous-financement auxquels elle est confrontée. Il exerce encore, malgré un contexte fortement concurrentiel, une attractivité auprès des familles étrangères, majoritaires, lesquelles (...) recherchent dans notre enseignement un modèle pédagogique à la française.

Dans le même temps, une grande majorité des membres de la Commission, ainsi que les principaux acteurs rencontrés, ont exprimé une réelle préoccupation concernant le développement du réseau souhaité par les plus hautes autorités de l'Etat, en raison même des effets induits par la mesure de gratuité au bénéfice des ressortissants français.

Il est notamment à craindre un effet progressif d'éviction des élèves étrangers du fait de l'augmentation jugée intolérable des frais de scolarité. C'est donc la mission de rayonnement et d'influence du réseau qui est sérieusement menacée à terme. D'où la nécessité soulignée par la Commission d'un accompagnement de cette mesure par un double plafonnement des revenus des familles françaises et des montants de droits de scolarité des établissements conventionnés et homologués.

Il conviendra en tout état de cause que l'Etat s'engage à assurer dans la durée l'équilibre budgétaire du réseau, les financements innovants ayant vite trouvé leurs limites, hormis à travers la création d'une fondation ou d'une association réunissant des fonds publics ou privés pour financer des investissements et des bourses aux élèves étrangers. Il est suggéré que le Président de la République réunisse autour de lui les principaux acteurs du réseau, ainsi que des chefs d'entreprises présentes à l'étranger afin de lancer cette fondation. »

B. Les établissements

L'homologation des établissements

Les établissements d'enseignement à l'étranger font l'objet d'une procédure d'homologation attestant leur **conformité aux programmes, aux objectifs pédagogiques** et aux règles applicables en France aux établissements de l'enseignement public français.

Cette procédure est mise en œuvre par la **Direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO)** du ministère de l'Éducation nationale avec le concours de groupes d'experts, membres des inspections générales du ministère. L'AEFE travaille en étroite collaboration avec le

ministère des Affaires étrangères et européennes et la DGESCO pour l'examen des dossiers de demande ou d'extension d'homologation des établissements.

Enfin, la liste des établissements homologués fait l'objet d'une publication au Journal officiel de la République française et au Bulletin

officiel de l'Éducation nationale à l'issue d'une campagne annuelle qui concerne les établissements sollicitant soit une première homologation, soit une extension de l'homologation à d'autres niveaux d'enseignement.



Les étapes

- Les établissements doivent transmettre deux exemplaires du dossier d'homologation, dûment complété, au service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'ambassade de France.
- Le SCAC valide les éléments fournis par les établissements et renseigne la partie du dossier d'homologation « Avis du poste diplomatique ».
- L'ambassade transmet un exemplaire à la DGESCO et un exemplaire à l'AEFE.
- Après examen préalable par les groupes d'évaluation, les dossiers sont soumis à l'avis de la Commission d'homologation composée notamment par le Directeur général de l'Enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale (DGESCO), le doyen de l'Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN), le chef du service de l'Inspection générale de l'Administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR), la Directrice générale de la Coopération internationale et du Développement (DGCID) et la Directrice de l'AEFE.

Bilan de la campagne 2007-2008

Pour la campagne 2008, **50 dossiers** ont été examinés par les groupes d'évaluation, par zone géographique (Afrique, Amérique, Asie, Europe), réunissant des représentants des Inspections générales de l'Education nationale. Ces dossiers ont ensuite fait l'objet de propositions et de recommandations soumises, après concertation avec l'AEFE et le ministères des Affaires étrangères et européennes, à la **commission interministérielle d'homologation** qui s'est tenue le 28 janvier 2008.

- 17 établissements non homologués ont présenté une première demande d'homologation (contre 23 en 2007). La commission a émis un avis favorable pour 6 d'entre eux :
 - l'école le petit lotus bleu de Shanghai, Chine
 - le collège international Nefertari du Caire, Egypte
 - le collège français Marc Chagall de Tel Aviv, Israël

- l'école française d'Essaouira, Maroc
- la section française de la Deutsche Höhere Privatschule de Windhoek, Namibie
- l'école d'entreprise Michelin d'Olsztyn, Pologne
- 28 établissements ont présenté une demande d'extension d'homologation à d'autres niveaux d'enseignement; 19 ont reçu un avis favorable de la commission dont 14 pour le second degré et 5 pour le premier degré. Ces demandes, dont le nombre reste stable (31 demandes en 2007), émanent principalement d'établissements ouvrant des classes dans le second degré dans la zone Moyen Orient/Maghreb (Bahreïn, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Iran et Maroc), en Inde, à Madagascar, en Amérique latine, aux Etats-Unis et en Espagne. Pour l'enseignement primaire, 4 demandes sur 8 concernent les Etats-Unis (Bellevue, Austin, Phoenix et Saint-Louis Park), 2 demandes le Royaume-Uni (Londres) et une le Paraguay et

l'île Maurice.

- 5 dossiers ont été examinés en vue du maintien d'une homologation attribuée sous conditions. Ce maintien a été accordé pour 4 d'entre eux (Angola, Ukraine, Egypte, Serbie).

L'arrêté fixant la dernière liste des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Education nationale a été publié au Journal officiel de la République française du 17 avril 2008. Cette liste fait état de 452 établissements scolaires implantés dans 130 pays.



Le lycée français de Meknès

Evolution et répartition des établissements par zone géographique et par statut

évolution du nombre d'établissement dans le réseau AEFÉ					
	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
ensemble	261	257	252	250	246
selon le statut					
EGD	73	73	74	73	74
conventionnés	188	184	178	177	172
selon les secteurs géographiques					
Afrique	108	105	99	96	95
dont EGD	42	42	42	42	42
Amérique	37	37	36	36	36
dont EGD	1	1	1	1	1
Asie	47	47	47	47	46
dont EGD	5	5	6	5	5
Europe	69	68	70	71	69
dont EGD	25	25	25	25	26

sources : stats et ratios AEFÉ

À la rentrée 2007, le réseau de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger compte **246 établissements (74 EGD et 172 conventionnés)**. L'Afrique est la zone géographique regroupant le plus d'établissements, notamment en raison de la densité du réseau au Maroc (23 EGD), en Tunisie (10 EGD) et à Madagascar (4 EGD et 11 conventionnés). L'Europe compte 69 établissements dont 26 EGD. Ces deux zones géographiques accueillent 68 établissements EGD sur les 74 du réseau et 96 conventionnés sur les 172 du réseau.

Le réseau compte **un établissement en gestion directe supplémentaire et cinq établissements conventionnés de moins** par rapport à l'année précédente.

Ces évolutions résultent des changements suivants à compter du 1er septembre 2007 :

- En Afrique : le lycée français de Djibouti a été créé avec le statut d'établissement conventionné. Ce lycée est né de la fusion de l'école française Françoise Dolto et du lycée Joseph Kessel qui étaient tous deux conventionnés.
- En Asie : la section française de la SAIS à Dharan al Khobar a été déconventionnée dans le cadre d'un passage de relais à la Mission Laïque Française.
- En Europe : l'école française de Saint-Petersbourg, qui était jusqu'alors conventionnée, a été placée en gestion directe auprès de l'AEFE. L'école française de Florence a été déconventionnée dans le cadre d'un passage de relais à la Mission Laïque Française. Le collège français de Gand a été fermé en raison du faible nombre d'élèves scolarisés.

C. Les élèves

Evolution et répartition des effectifs d'élèves par zone géographique et par nationalité :

	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Afrique	58 915	59 488	57 145	58 423	59 491
évolution annuelle		1,0%	-3,9%	2,2%	1,8%
Français	27 845	28 255	27 421	28 498	29 369
Nationaux	23 071	23 092	22 151	22 266	22 366
Etrangers tiers	7 999	8 141	7 573	7 659	7 756
Amérique	28 795	29 210	29 444	30 146	30 900
évolution annuelle		1,4%	0,8%	2,4%	2,5%
Français	9 122	9 415	9 508	9 830	10 085
Nationaux	17 204	17 183	17 342	17 517	17 945
Etrangers tiers	2 469	2 612	2 594	2 799	2 870
Asie	27 781	28 345	29 693	31 007	32 443
évolution annuelle		2,0%	4,8%	4,4%	4,6%
Français	11 599	11 876	12 850	13 592	14 742
Nationaux	10 289	10 623	10 583	10 643	10 875
Etrangers tiers	5 893	5 846	6 260	6 772	6 826

suite sur la page suivante

Les effectifs d'élèves scolarisés au sein des établissements du réseau de l'AEFE continuent à augmenter avec **4 207 élèves supplémentaires** à la rentrée 2007, soit une **hausse de 2,6%**. Ils atteignent **167 972 élèves, dont 46,8% de français, 40,1% de nationaux et 13,1% d'étrangers tiers**.

Cette augmentation confirme celle enregistrée à la rentrée 2006 (4 579 élèves supplémentaires) et témoigne de la **forte attractivité du réseau**. De plus, cette hausse des effectifs s'accompagne d'une légère baisse du nombre d'établissements du réseau de l'Agence qui passe de 250 à 246.

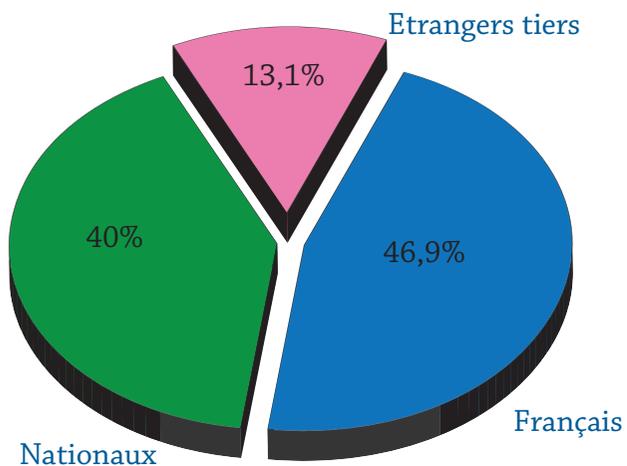
Il faut souligner le rythme particulièrement soutenu de cette hausse en Asie (4, 6%). Celle-ci s'explique par le dynamisme économique de cette zone et l'implantation d'entreprises françaises dans ces pays desquelles résulte une croissance de la communauté française expatriée en Asie. Enfin, les effectifs évoluent plus lentement en Europe que les années précédentes malgré le développement du réseau dans les pays

	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Europe	41 460	41 306	42 904	44 189	45 138
évolution annuelle		-0,4%	3,9%	3,0%	2,1%
Français	20 085	20 928	22 019	23 543	24 444
Nationaux	16 722	15 822	16 252	16 031	16 113
Etrangers tiers	4 653	4 556	4 633	4 615	4 581
Ensemble	156 951	159 186	158 349	163 765	167 972
évolution annuelle		0,9%	0,5%	2,9%	2,6%
Français	68 651	70 474	71 798	75 463	78 640
Nationaux	67 286	66 720	66 328	66 457	67 299
Etrangers tiers	21 014	21 155	21 060	21 845	22 033

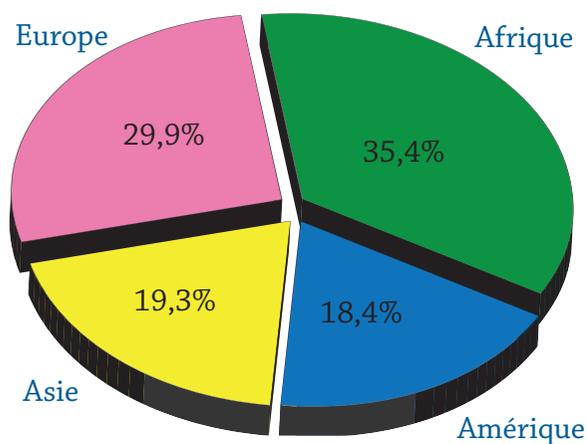
de l'Est. Ce ralentissement a pour cause la saturation des capacités d'accueil qui empêchent de nombreux établissements d'absorber toutes les demandes d'inscription.

Enfin, l'augmentation des effectifs s'opère majoritairement au bénéfice des enfants de nationalité française qui représentent 3 177 élèves sur les 4 207 élèves supplémentaires, soit les $\frac{3}{4}$ de cette augmentation. Cette situation s'explique par les effets conjugués de la priorité d'inscription accordée aux enfants français et de la saturation des capacités d'accueil de certains établissements. En raison de cette saturation, la **hausse des effectifs reste sensiblement inférieure à la demande d'inscription** dans de nombreux pays.

Répartition par nationalité

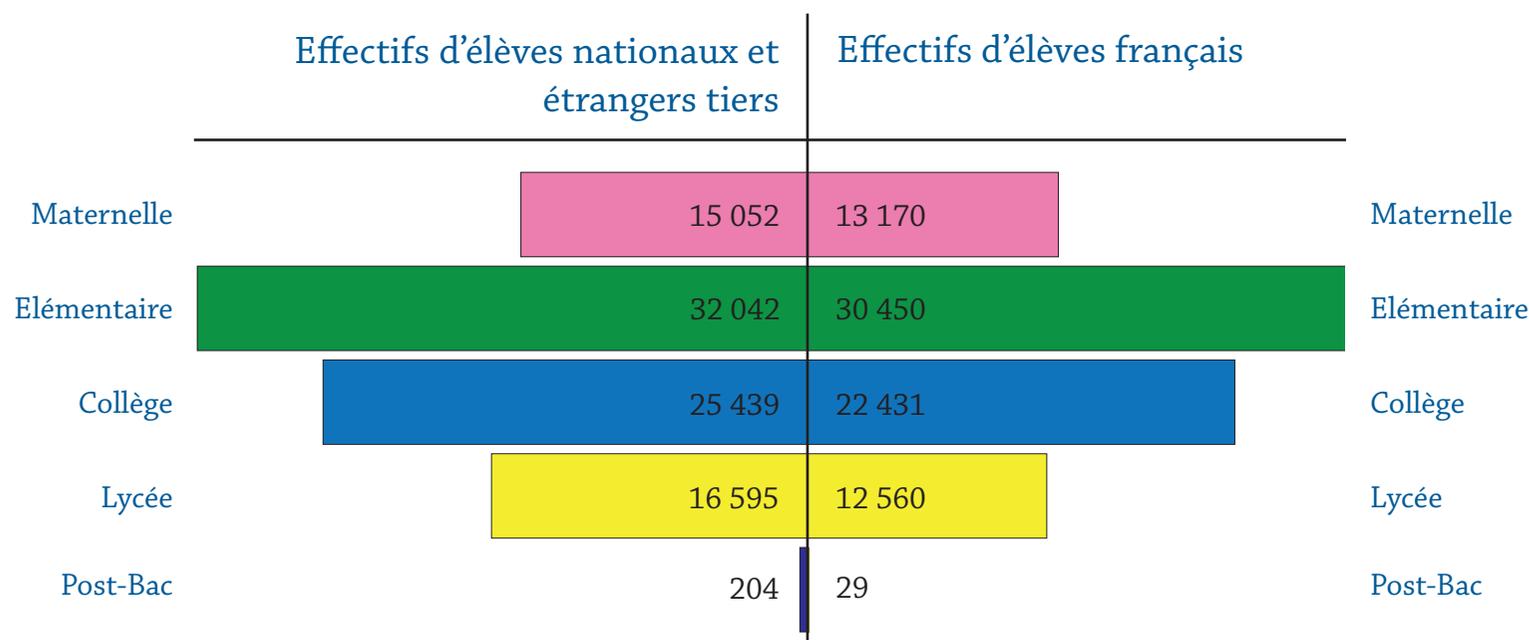


Répartition par zone



Répartition des effectifs d'élèves par niveau d'enseignement :

Année scolaire 2007/2008	Maternelle	Elémentaire	Collège	Lycée	Post-Bac	Total
Elèves français	13 170	30 450	22 431	12 560	29	78 640
Elèves nationaux	11 252	23 471	19 300	13 076	200	67 299
Elèves étrangers tiers	3 800	8 571	6 139	3 519	4	22 033
Total	28 222	62 492	47 870	29 155	233	167 792
%	16,8%	37,2%	28,5%	17,4%	0,1%	100%



La répartition des élèves par niveau d'enseignement permet de constater que **les classes élémentaires** ont les effectifs les plus importants. Elles représentent **37,2% des effectifs** totaux. Les **classes de collèges** regroupent **28,5%** des élèves du réseau et les **classes de lycées 17,4%**. La diminution du nombre d'élèves entre le primaire et le collège, puis entre le collège et le lycée s'explique structurellement par le nombre plus faible de niveau au lycée (terminale, 1ère et 2nde) par rapport au collège (3ème, 4ème, 5ème et 6ème) et au primaire (CM2, CM1, CE2, CE1, CP).

Cette diminution du nombre d'élèves est plus marquée chez les enfants de nationalité française. En effet, entre les classes élémentaires et le collège, les effectifs français connaissent une baisse de 26,3%, soit 8 029 élèves. De même, entre le collège et le lycée ces effectifs diminuent de 44%, soit 9 871 élèves. En comparaison, le nombre d'élèves nationaux enregistre une baisse de 17,8% entre les classes élémentaires et celles du collège et de 27,7% entre les classes du collège et celles du lycée.

Les moyens déployés

A. Les personnels

L'attractivité du réseau s'appuie sur la qualité de l'enseignement qui y est dispensé et l'excellence des résultats qu'obtiennent chaque année les établissements. Le maintien d'un nombre important de personnels titulaires détachés auprès de l'Agence pour exercer au sein du réseau (1 271 expatriés et 5 086 résidents) permet de garantir cette qualité pédagogique. L'Agence a pour priorité la mise en œuvre d'un **recrutement exigeant et ciblé**, d'une **formation continue efficace** et d'une **évaluation régulière** de ses personnels.

Evolution des effectifs des personnels du réseau

Lors de l'année scolaire 2007-2008, 6 357 personnels ont été détachés pour exercer dans les établissements EGD ou conventionnés du réseau. Nous constatons une augmentation du nombre de postes de 1,1% par rapport à l'année précédente, soit 70 postes supplémentaires.

Cette augmentation profite principalement aux personnels

résidents avec un total de 5 086 postes, soit 66 de plus que pour l'année 2006-2007. La croissance du nombre de postes de résidents prolonge celle des années précédentes. Toutefois, en raison des contraintes qui pèsent sur le budget de l'Agence, les postes de résidents créés ont été principalement pris en charge financièrement par les établissements.

évolution des effectifs des personnels dans les établissements EGD et conventionnés				
	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
expatriés	1 286	1 285	1 263	1 271
évolution annuelle		-0,1%	-1,7%	0,6%
Enseignants	1 005	997	963	960
Non enseignants	281	288	300	311
résidents	4 895	4 969	5 024	5 086
évolution annuelle		1,5%	1,1%	1,2%
Enseignants	4 810	4 876	4 940	5 006
Non enseignants	85	93	84	80
recrutés locaux	13 557	11 708	12 277	15 937
évolution annuelle		-13,6%	4,9%	29,8%
Enseignants	6 469	5 324	5 814	6 963
Non enseignants	7 088	6 384	6 463	8 974

sources : stats et ratios AEFÉ

Le nombre de postes de personnels expatriés au sein des établissements du réseau pour l'année 2007-2008 est de 1 271, soit 8 de plus que pour l'année précédente. Cette légère augmentation s'effectue au bénéfice des personnels administratifs expatriés (11 postes supplémentaires) alors que le nombre d'enseignants expatriés continue de diminuer (3 postes en moins).

Enfin, l'augmentation globale du nombre de personnels expatriés et résidents (1,1%) reste sensiblement inférieure à celle enregistrée pour les effectifs d'élèves scolarisés dans les établissements du réseau à la rentrée 2007 (2,6%).

Le recrutement des personnels

• Campagne 2007-2008

Les personnels expatriés

L'Agence fait preuve d'une exigence accrue lors du recrutement des personnels expatriés qui, chacun dans leur domaine de compétences, doivent être des référents pour leur discipline au sein des établissements. Ces personnels sont généralement sélectionnés sur dossier et entretien. Ils reçoivent ensuite une lettre de mission déterminant avec précision leurs missions qui précise les attentes de l'Agence. Outre leur temps de service d'enseignement, ils sont chargés de missions spécifiques, de l'animation et de la coordination dans leur discipline et de la formation de leurs collègues recrutés locaux. Ils rendent compte de ces missions à la direction de l'Agence tous les ans..

Pour la campagne de recrutement 2007-2008, les nouvelles procédures mises en place depuis 2005 ont été reconduites avec les améliorations requises sur le logiciel de saisie des candidatures. Par cette procédure, 3 341 dossiers de candidatures ont été validés sur le site internet de l'AEFE en septembre 2007. Enfin, 2 444 dossiers papier ont été transmis, pour instruction, au

bureau du recrutement du service des personnels exerçant à l'étranger via la voie hiérarchique.

Pour la rentrée 2008, l'Agence a recruté au total 230 personnels expatriés lors des différentes commissions paritaires centrales soit :

- 93 personnels d'encadrement: inspection (7), direction (55), administration (30) et faisant fonction (1 Agrégé)
- 87 personnels du second degré: conseillers pédagogiques (9), CPE (11), enseignants (67)
- 50 personnels du premier degré : directeurs d'école (39), enseignants maîtres formateurs (5), CPAIEN (6)

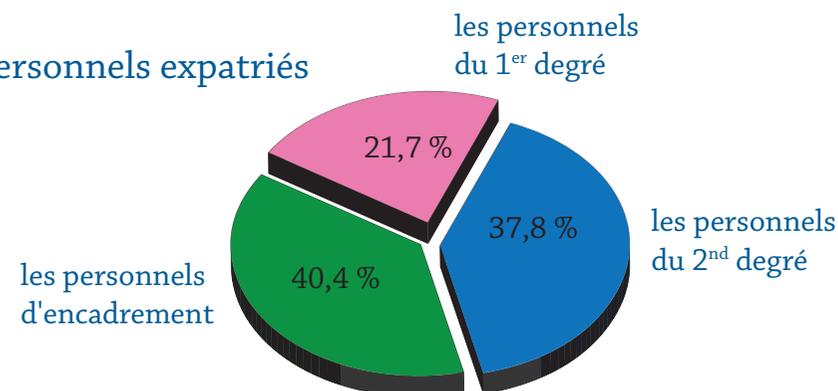
Les trois quarts de ces postes ont été pourvus après présélection et entretiens des candidats. Les autres postes ne sont pas soumis à un

entretien préalable, les recrutements étant effectués sur dossier.

De nouveaux postes avec des profils spécifiques ont été déclarés vacants en cours d'année conduisant l'Agence à effectuer de nouveaux appels à candidatures. Sept appels à candidatures concernaient le second degré en mai 2008 (soit 17 postes dont 7 en coopération éducative) et un poste de CPAIEN. Une commission paritaire centrale supplémentaire a été nécessaire afin de prendre en charge ce recrutement.

Globalement un bilan positif des différentes opérations mises en place pour ce recrutement a pu être effectué lors des travaux des commissions paritaires bilans de juin 2008 où le calendrier prévisionnel des opérations pour la rentrée 2009 a également été adopté.

Les personnels expatriés



Les personnels résidents

Lors de la rentrée 2008, l'Agence a sollicité 789 demandes d'accord préalable de détachement pour des personnels résidents :

- 7 personnels administratifs ;
- 342 enseignants du premier degré ;
- 440 dans le second degré.

Parmi eux, 58 % (455) ont été recrutés dès la rentrée (15 juillet à Pondichéry, 1er août dans les pays

de rythme sud et l'Australie, 21 août au Québec, à Shanghai, à Brasilia, en Irlande, au Paraguay, à l'Ile Maurice et en Europe scandinave et 1er septembre pour le reste du monde); et 42 % (335) sont des résidents à recrutement différé.

Comme en 2007, le recrutement des résidents s'est effectué après celui des expatriés mais le pourcentage de résidents à recrutement différé a augmenté de près de 6 points.

Le recrutement des personnels résidents pour la rentrée 2008

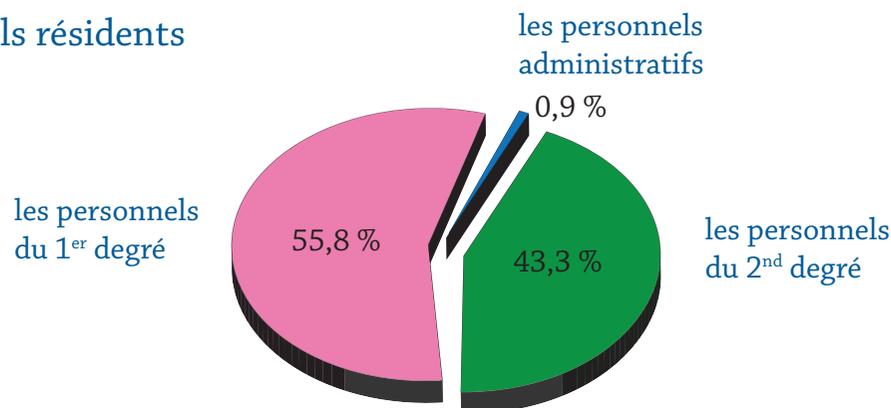
s'est avéré un peu plus difficile que les années précédentes. En effet, des postes restés vacants ont été proposés à de nombreuses reprises à des personnels qui les ont finalement déclinés bien qu'ils souhaitaient partir au sein du réseau. Dans ce cadre, quelques postes du 1er degré n'ont pas été pourvus. Dans le second degré, les postes restant habituellement vacants se trouvaient plutôt parmi les disciplines scientifiques (mathématiques, sciences physiques et surtout SVT) ainsi qu'en langues (en anglais ou en espagnol).

Cette année, les établissements cherchaient surtout des résidents en histoire-géographie.

En parallèle, le nombre de professeurs d'EPS recrutés en 2008 est très élevé (36) soit 2 fois plus qu'en 2007 (17) et le nombre d'administratifs (catégorie A ou B) est en hausse (7 au lieu de 2 ou 3 chaque année).

Il faut noter aussi une hausse du taux de recrutement des agrégés en 2008 : 12,7% des résidents du second degré au lieu de 11,3% en 2007.

Les personnels résidents



les corps des personnels résidents recrutés (personnels administratifs et second degré)

CASU	attachés	SASU	agrégés	certifiés	AE	PEGC	PLP	CPE	prof. eps
1	4	2	56	318	1	2	17	10	36

• Le séminaire des partants 2008

Le séminaire des personnels d'encadrement affectés à la rentrée 2008 dans les établissements du réseau AEFÉ s'est déroulé du 14 au 18 mai 2008 au centre international d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres (Hauts-de-Seine).

L'objectif de ce séminaire organisé par l'Agence est de former les personnels d'encadrement avant leur prise de poste. En effet, il est conçu pour permettre aux personnels prenant pour la première fois un poste à l'étranger de connaître les spécificités de leur futur poste au sein

du réseau, de prendre connaissance des exigences de l'Agence en matière pédagogique, budgétaire et de gestion des ressources humaines et de connaître les femmes et les hommes du réseau. Pour les personnels en seconde mission il leur offre la possibilité de rencontrer les chefs de service de l'Agence, de s'approprier les problématiques de leur nouvel établissement, de communiquer leur expérience aux entrants dans le réseau et de prendre toute la dimension de leur lettre de mission.

Le séminaire a été suivi par 67 personnels nouvellement affectés à la rentrée 2008. Parmi eux, 50 sont des personnels de direction : 26 en fonction en France et partant à l'étranger, 24 en fonction à l'étranger et repartant en poste. Enfin, 17 personnels administratifs ont participé au séminaire : 5 en fonction à l'étranger et repartant en poste à l'étranger, 12 en fonction en France et partant à l'étranger.

Cette année, l'Agence a pu s'assurer de nombreuses collaborations. La

direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale et la direction de la coopération internationale et du développement (DGCID) du ministère des Affaires étrangères et européennes ont été associées à ce séminaire. L'association nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE) a également animé un atelier. Enfin, M. François Perret, Doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale est intervenu pour présenter les grandes orientations pédagogiques du ministère de l'Éducation nationale.



lors du séminaire les participants ont alterné les moments de travail et de détente

La formation continue des personnels

L'Agence accorde une attention toute particulière à la formation continue des personnels du réseau. Celle-ci constitue un élément central pour la qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements et leur rayonnement dans les pays où ils sont implantés.

Elle propose à ses agents, recrutés locaux compris, un ensemble d'actions propres à faciliter la prise de poste et l'exercice au quotidien de leur profession dans un environnement spécifique.

La politique de formation continue des personnels se traduit par un investissement budgétaire conséquent de l'Agence dans les 18 plans régionaux de formation. Cet investissement s'élève à 1 650 000 euros pour l'année 2007.

Ce montant est stable depuis plusieurs années.

Ce soutien financier a permis de réaliser pour l'année 2007, 624 stages de formation soit près de 30 000 journées stagiaires. Ces stages ont bénéficié à 9 500 de nos

personnels du réseau.

Les priorités pédagogiques mises en oeuvre dans les plans régionaux de formation pour 2007-2008 se sont inscrites dans la continuité des années précédentes :

- Poursuivre l'ouverture des établissements à la culture et à la langue des pays d'accueil à travers la politique des langues et l'adaptation des programmes d'histoire et de géographie.
- Consolider les dispositifs en faveur de la maîtrise de la langue française
- Renforcer l'aide à l'orientation par la construction progressive et adaptée du projet personnel d'orientation de chaque élève.
- Poursuivre les actions relatives à la mise en place de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005.
- Mettre en place ou consolider des actions en faveur du développement de l'enseignement scientifique.

Le plan de formation a été cette année enrichi par des actions spécifiques portant sur la gouvernance des établissements d'enseignement à destination des chefs d'établissement et des agents comptables.

Par ailleurs, trois stages nationaux ont été organisés en France (deux pour les personnels du premier degré et un pour les personnels du second degré) conjointement avec la Direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale.

Ces stages destinés principalement à des personnels recrutés locaux, ont permis à près de 150 personnes de bénéficier d'une formation destinée à accompagner la mise en oeuvre des orientations prioritaires de la politique éducative dans les établissements français à l'étranger et de contribuer ainsi au rayonnement de la langue et de la culture françaises dans le monde .

Enfin, l'Agence a le souci constant d'améliorer l'outil de gestion de la formation continue : le recours au site de la formation continue est

entré dans les habitudes de tous les personnels concernés, la saisie et la consultation des plans de formation s'en sont trouvées facilitées.

Ce travail de perfectionnement de l'outil se poursuivra en 2008-2009. De nouveaux modules sont déjà proposés aux utilisateurs du site : le premier servant à la préinscription des stagiaires et le second à l'évaluation des actions de formation.

Un nouveau module de gestion financière est également en cours d'élaboration, il sera testé puis mis en place pour la rentrée 2009-2010.



L'évaluation des personnels

L'évaluation des personnels du réseau et le souci de perfectionnement des équipes éducatives font partie des priorités de la politique pédagogique mise en œuvre par l'Agence.

Pour mener cette politique, l'Agence bénéficie depuis la rentrée 2006 de la compétence de six Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) dans les disciplines suivantes : anglais, histoire-géographie, lettres, mathématiques, sciences physiques et chimiques.

Ces IA-IPR sont de véritables relais auprès des établissements et des enseignants pour la mise en œuvre de la politique et des orientations pédagogiques de l'Agence. Ils assurent lors de leurs nombreuses missions un rôle d'inspection, d'animation et de formation. Le

suivi exercé par ces inspecteurs auprès des professeurs du réseau peut prendre plusieurs formes : inspections des enseignants expatriés et des enseignants résidents, visites-conseil des enseignants recrutés locaux, réunions d'animation pédagogique et actions de formation.

C'est ainsi que, pendant l'année scolaire 2007-2008 et selon les disciplines, de 70 à 100 enseignants expatriés ou résidents et de 20 à 50 enseignants recrutés locaux ont reçu la visite d'un inspecteur de leur discipline dans leur classe. La carrière des expatriés et résidents se poursuivant à l'éducation nationale, leur note pédagogique a pu être actualisée par l'inspecteur.

Les actions de formation animées par les inspecteurs portent

essentiellement sur l'actualité des disciplines et des examens ; des formateurs venant des académies partenaires assurant les formations sur d'autres problématiques.

L'animation pédagogique permet souvent de regrouper des enseignants de disciplines voisines : sciences et technologie, sciences humaines, langues, créant ainsi les conditions d'une dynamique d'équipe dans les établissements.

Les missions des IA-IPR permettent de veiller à ce que les enseignants s'inscrivent dans l'actualité de leur discipline et dans le projet éducatif de l'enseignement français à l'étranger malgré leur dispersion dans les 130 pays du réseau.

Ce dispositif est complété au sein du service pédagogique de l'Agence par la présence d'un coordinateur pour l'enseignement de l'arabe.

Les établissements et les enseignants bénéficient également de la compétence de 18 Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) en résidence*. Ces IEN ont pour mission, dans chacune des 18 zones de formation continue, d'évaluer, d'animer et de former les équipes éducatives pour le 1er degré. Ils assurent le pilotage de la zone dans laquelle ils sont détachés et la mise en application des orientations prioritaires de l'Agence en matière pédagogique. Ils évaluent les personnels expatriés, résidents, recrutés locaux du premier degré et participent à leur formation. Enfin, les IEN en résidence participent à l'élaboration des plans régionaux de formation en liaison avec le service pédagogique de l'Agence..

**Les zones de formation continue et la liste des IEN en résidence figurent dans les annexes.*



B. Les établissements

Les opérations immobilières

L'attractivité des établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger s'est traduite ces dernières années par une augmentation constante des effectifs d'élèves : les établissements ont enregistré une croissance de 2,9% de leurs effectifs en 2006-2007 (soit 4 579 élèves supplémentaires) et de 2,6% en 2007-2008 (soit 4 207 élèves supplémentaires).

Afin d'accueillir ces élèves supplémentaires et d'améliorer les conditions d'enseignement des établissements, l'Agence s'est engagée dans une politique immobilière ambitieuse qui revêt différents aspects : soit l'achat de terrains et la construction de nouveaux locaux afin de développer le réseau, soit la rénovation et l'amélioration des locaux déjà existants pour garantir aux élèves des conditions de travail optimales.

les opérations de construction qui sont déjà lancées :

La première opération d'importance lancée par l'Agence depuis la création de son service immobilier est l'acquisition et la rénovation de nouveaux locaux à **Munich** où l'Agence a acheté fin 2006 un nouveau bâtiment pour y accueillir les classes de primaire. Les travaux ont été réalisés en 2007 et 2008, et le lycée est désormais installé sur deux sites entièrement rénovés.

En 2005, l'Agence a acquis un terrain à construire à Ankara. Un bâtiment qui accueillera les élèves du primaire et du secondaire du lycée français Charles de Gaulle est en construction. Les travaux ont commencé au printemps 2008. Le bâtiment devrait être livré pour la rentrée 2009.

Un autre projet important de l'Agence concerne la construction de nouveaux locaux pour le lycée Jean Mermoz de **Dakar** : la hausse des effectifs a conduit à une saturation

de l'établissement, cette situation se doublant de difficultés liées à la vétusté des installations. L'Agence a donc décidé de reconstruire le lycée sur l'emprise de l'établissement actuel. Ces travaux qui ont débuté en juillet 2008 seront réalisés en deux phases successives qui devraient s'étaler sur deux ans et demi. Le montant de l'opération est estimé à 21 millions d'euros. A terme, la capacité d'accueil sera portée à 2 400 élèves, de la grande section de maternelle à la terminale.

Un autre chantier de l'Agence vient de démarrer à **Ho Chi Minh Ville**. Il concerne la construction d'un nouveau lycée qui pourra accueillir 800 élèves sur un terrain loué aux autorités vietnamiennes dans le cadre d'un bail de longue durée (50 ans).

Par ailleurs le ministère des Affaires étrangères et européennes a engagé à **Tunis** un important programme immobilier. Il vient de terminer l'extension de l'école Robert



Le nouveau lycée Blaise Pascal à Abidjan



Le projet du nouveau lycée de Dakar



Projet du futur lycée à Ho Chi Minh

Desnos et d'engager les travaux de reconstruction du collège Marie-Curie.

S'agissant des établissements conventionnés, l'année 2007-2008 a été marquée par la reconstruction du lycée Blaise-Pascal **d'Abidjan** entièrement prise en charge par les autorités ivoiriennes. Les travaux ont été menés durant dix mois, de septembre 2007 à juillet 2008. Le nouveau lycée a ouvert ses portes le 1er septembre 2008 accueillant 950 élèves, dont près de 450 français et 450 ivoiriens, de la sixième à la terminale.

Enfin, à **Damas** et à **Guatemala city**, les associations gestionnaires viennent de terminer, avec une aide de l'Agence, la construction d'un nouvel établissement.

les opérations d'extension ou de rénovation des établissements existants :

A **Londres**, la très forte demande d'enseignement et la saturation de l'établissement Charles-de-Gaule qui en découle, ont conduit l'Agence à traiter ce problème en priorité. Des

classes de primaire ont été créées dans un nouvel établissement loué au Borough de Fulham qui accueille depuis la dernière rentrée environ 320 élèves supplémentaires.

Par ailleurs l'Agence a poursuivi ses programmes de rénovation et de remise aux normes des établissements qui lui ont été remis en dotation en 2006, notamment à **Barcelone, Bruxelles, Valence et Vienne**.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes s'est, quand à lui, consacré à la rénovation de certains établissements non remis en dotation et dont il conserve la charge. C'est le cas à **Alger** où un nouveau bâtiment du lycée Alexandre Dumas vient d'être rénové pour accueillir les classes de collège récemment créées, à **Madrid** où se poursuivent des travaux de remise aux normes de sécurité, à **Rome** où un nouveau pavillon de la villa Strohl Fern est en cours de rénovation, et à **Pondichéry** où une première tranche de travaux de remise à niveau des locaux du lycée a été engagée cette année.

les opérations en phase d'études et des perspectives d'achats de terrains :

D'autres opérations sont en phase d'études : au **Caire** où vient d'être signé le marché de maîtrise d'œuvre avec les architectes lauréats du concours pour la construction du nouveau lycée; et à **Alger, Madrid et Marrakech** où les concours d'architecture lancés pour des projets de construction et d'extension ont été arbitrés récemment.

Par ailleurs l'Agence a acquis en 2008 un terrain à **Brasilia** et à **Amman** pour permettre la réalisation de projets de relocalisation pour ces deux établissements conventionnés. L'achat ou la location de nouveaux terrains est également envisagé à **Barcelone, Panama, Hanoi et Tananarive**.

Enfin des réflexions sont engagées à **Moscou, Pékin et Tokyo**, où les établissements de ces capitales doivent trouver des solutions immobilières, notamment pour accroître leur capacité d'accueil qui ne suffit plus à satisfaire la demande de scolarisation des parents désireux d'inscrire leurs enfants dans le réseau.



Vue du futur lycée Jean Mermoz de Dakar



Les nouveaux locaux à Munich



Projet du futur lycée au Caire

Les projets de coopération éducative et universitaire

Les établissements d'enseignement français à l'étranger ont pour mission de contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers. Dans ce cadre, ils favorisent et servent de support à la création de projets de coopération éducative et universitaire dans les pays où ils sont implantés. Ces projets qui illustrent l'ouverture des établissements du réseau sur leur environnement sont également un outil de promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger.

Le projet école Centrale de Pékin

Ce projet a démarré en 2005 quand l'école Centrale a décidé d'investir douze millions d'euros sur sept ans pour former des cadres qui travailleront demain dans les entreprises françaises implantées en Chine.

L'école est installée au sein de l'université Beihang et les étudiants recevront un double diplôme (diplôme de l'université chinoise et titre d'ingénieur français). Les étudiants sont recrutés parmi les

brillants élèves préparant le gaokao (équivalent du baccalauréat). A l'issue de ce recrutement, ils suivent une année de formation à la langue française puis deux années de « classes préparatoires intégrées ». Pour ce niveau d'enseignement, l'école Centrale a fait appel à des professeurs de classes préparatoires très expérimentés. Il convenait de ne pas interrompre leur carrière aussi les ministères des Affaires étrangères et européennes (DGCID/DCSUR) et de l'Education nationale (DGES et DREIC) ont-ils demandé à l'Agence que ces enseignants soient détachés à l'AEFE et affectés au lycée français de Pékin pour enseigner à l'université Beihang.

La convention signée entre les différentes parties en 2005 est arrivée à son terme à la fin du mois d'août 2008. L'école Centrale a maintenu les moyens accordés à ce projet pour deux années supplémentaires. L'inspection générale de l'éducation nationale a expertisé à plusieurs reprises la formation. Elle recommande que la mission des deux professeurs expatriés soit prolongée de deux ans et suggère de recruter un professeur résident en sciences physiques

supplémentaire pour seconder le professeur chargé de toute l'ingénierie pédagogique.

Le ministère de l'Education nationale s'étant formellement engagé à continuer de rembourser la dépense liée aux deux postes existant. La Direction de la Coopération internationale et du Développement (DGCID) du ministère des Affaires étrangères et européennes prend à sa charge les surcoûts liés à l'expatriation et l'école Centrale le coût du professeur résident et autres dépenses non prises en charge par les ministères concernés. Dans ce cadre, l'AEFE demeure engagée, par l'entremise du lycée français de Pékin, comme opérateur de ce projet. Une nouvelle convention a été signée qui prolonge le partenariat pour la période 2008-2010.

Le projet GEA Tianjin

La Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) et le Groupe des Ecoles aéronautiques (GEA), composé de l'Ecole nationale de l'Aviation civile (ENAC), l'Ecole nationale supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ENSMA) et l'Institut supérieur de l'Aéronautique

et de l'Espace (ISAE) ont créé, au sein de l'université chinoise de l'aviation civile (appelée la « CAUC ») à Tianjin, **un institut franco-chinois d'ingénierie de l'aviation dénommé « GEA Tianjin »**. Ce projet est lié à l'implantation de chaînes de montage Airbus à Tianjin.

La DGAC et le GEA, conseillés par l'école Centrale, ont demandé à l'AEFE de pouvoir bénéficier de son savoir-faire pour le « portage » de ce projet. L'Agence a contribué, en lien avec l'inspection générale de l'éducation nationale, au recrutement des professeurs qui vont enseigner dans les classes préparatoires intégrées. Dès le mois d'août 2008, deux professeurs agrégés expatriés, l'un en mathématiques et l'autre en sciences physiques, ont été détachés à l'AEFE et affectés au lycée français de Pékin pour exercer au sein de l'université de Tianjin. Deux professeurs expatriés supplémentaires doivent les rejoindre à la fin de l'été 2009.

Le GEA a signé, le 29 septembre 2008, une convention avec l'AEFE qui sera une nouvelle fois engagée, par l'entremise du lycée français de Pékin, dans un projet de coopération universitaire.

Le projet « Louis le Grand à Abou Dhabi »

Ce projet de coopération éducative est développé à l'initiative de l'Emir et entièrement financé par le gouvernement émirien.

Il a pour objectif de développer dans des établissements émiratis pilotes d'Abou Dhabi des classes de mathématiques et de sciences physiques pour des élèves de niveau correspondant aux classes de seconde, de 1ère et de terminale en France. Ces classes doivent constituer un vivier pour des formations scientifiques d'excellence dans l'enseignement supérieur ou des formations d'ingénieur. L'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm et l'Ecole Centrale de Paris se sont engagées à apporter une expertise dans cette seconde phase du projet.

L'arrangement administratif signé par le ministre de l'Education nationale, Xavier Darcos, lors de la visite présidentielle aux Emirats, en janvier 2008, précise que « les obligations de la Partie française sont mises en œuvre par l'Ambassade de France en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale (MEN), le Lycée Louis-le-Grand, l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE), le lycée français Louis Massignon ».

Le Lycée Louis-le-Grand est chargé d'apporter un service d'ingénierie éducative à ces filières d'excellence de l'enseignement secondaire mises en place par les autorités émiriennes.

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, par l'intermédiaire du lycée Louis Massignon, est l'organisme français chargé de recevoir les fonds de la partie émiratie. La comptabilité et le compte financier annuel du projet sont intégrés au budget du lycée Louis Massignon au titre d'un service annexe « prestation de service ».

Les quatre professeurs expatriés sont détachés à l'Agence et affectés au lycée Louis Massignon. Ils ont reçu une lettre de mission dans laquelle il est indiqué qu'ils exercent leur fonction dans des établissements émiriens. Ils dispensent leur enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques en anglais.

Le pilotage de la réalisation du projet général est confié à un comité de six personnes comprenant, pour la partie française, l'ambassadeur ou son représentant, le conseiller de coopération et d'action culturelle, un représentant du ministre de l'éducation nationale, un représentant de l'AEFE, le proviseur

du lycée Louis Massignon et, pour la partie émiratie, trois représentants du Conseil de l'Education d'Abou Dhabi (ADEC).

Un projet à l'étude en Inde

L'Agence étudie également la faisabilité d'un projet de **création d'une filière scientifique d'excellence au lycée français de Pondichéry**. Ce projet défini avec le réseau des écoles des Mines, pourrait bénéficier de l'ingénierie

pédagogique développée dans le cadre du projet « Louis Le Grand à Abou Dhabi ». Le proviseur du Lycée Louis le Grand et deux professeurs ont effectué, à la fin du mois d'août 2008, une mission en Inde du sud afin d'étudier les possibilités de mise en place de ce projet. Ce projet pourrait également trouver une articulation avec le projet de création d'une université franco-indienne.



Signature du partenariat entre la Directrice de l'AEFE et le GEA en septembre 2008

Les Actions pédagogiques pilotes (APP)

Les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger font preuve de **dynamisme** et de **créativité**. Forts de la diversité culturelle de leurs élèves et de leur ouverture sur les pays où ils sont implantés, les établissements mettent en œuvre de nombreux projets et des activités innovantes.

L'Agence soutient certaines actions pédagogiques pilotes (APP) particulièrement intéressantes en allouant une subvention à l'établissement concerné, après examen du dossier. Ces actions pilotes encouragent un travail d'équipe innovant, ouvert sur le milieu linguistique, culturel et environnemental des établissements. La grande variété des champs investis par ces actions éducatives, disciplinaires, pluridisciplinaires ou périscolaires montre la créativité des équipes enseignantes et constitue une réelle plus-value pour leurs pratiques pédagogiques.

Pour l'année 2007-2008, ce sont plus de **200 projets pédagogiques** qui ont ainsi pu être conduits et appuyés par une subvention. Le montant

global de ces subventions s'élève à près de 950 000 euros. Les dotations de l'Agence ont été ventilées en fonction de la qualité des actions, de façon équilibrée selon les zones géographiques, les pays et les cycles d'enseignement. Les crédits alloués ont été consommés principalement par des actions relevant du champ des priorités déterminées par l'Agence dans les domaines pédagogique et d'orientation.

Ces moyens ont ainsi contribué avant tout à **renforcer la maîtrise de la langue française, à développer les langues étrangères** et les **langues du pays d'accueil** et à assurer la **promotion des sciences** et de leurs filières. Un grand nombre d'actions, qui se poursuivent en 2008-2009, visent le développement de **projets sportifs, l'accompagnement d'élèves handicapés** et **l'ouverture linguistique et culturelle** sur le pays d'accueil.

Dans le domaine de l'orientation, les actions ont consisté principalement en missions d'orientation dans les établissements à destination des personnes ressources orientation, des élèves (sous forme d'actions collectives et d'entretiens individuels) et des parents au moyen

de conférences.

Un travail a également été conduit auprès des services culturels et de coopération, notamment en direction des attachés de coopération universitaire, en liaison avec les espaces Campus France, pour les inviter à diffuser toute information facilitant la mobilité des élèves vers l'enseignement supérieur français.

Le service pédagogique, en charge de ces actions pédagogiques pilotes, s'attache à sélectionner, accompagner et valoriser au mieux ces APP en formalisant davantage les procédures d'éligibilité, de mise en œuvre et de bilan de ces projets. Ceux-ci ont ainsi vocation à être mutualisés et modélisables pour que des établissements du réseau puissent bénéficier des acquis et des expériences suscitées par ces APP. Enfin, il est prévu que le service pédagogique et le service orientation et enseignement supérieur de l'Agence dissocient, pour l'appel à projets 2008-2009, le **volet pédagogique** (APP) du **volet orientation** APO (action pilotes orientation). Ainsi les APP

et les APO seront encore mieux identifiées comme des actions souples, innovantes et fédératrices dont le réseau pourra tirer le meilleur bénéfice.

De nombreuses activités périscolaires (théâtre, journaux scolaires, activités sportives, festivals...) et des événements qui se déroulent dans les établissements du réseau sont ainsi soutenus par l'Agence.



Evénements

La diversité des **événements culturels, artistiques, littéraires, civiques et sportifs** qui sont organisés chaque année par les établissements marquent le dynamisme et la créativité avec lesquels s'investissent les équipes enseignantes et les élèves du réseau.

Pour l'année 2007-2008, des projets aussi intéressants que variés ont ainsi pu être organisés :

Les initiatives littéraires

Les établissements participent à de nombreuses initiatives sur le thème de la **poésie**. L'Agence est partenaire de l'association « **Poésie en liberté** » qui organise chaque année un concours de poésie pour les élèves de lycée en France et à l'étranger. Un **prix spécial « lycées français de l'étranger »** a été créé cette année, récompensant les plus beaux poèmes écrits par les élèves du réseau par niveau (2nde, 1ère et terminale). Les trois lauréats ont été invités à Paris pour recevoir leur prix dans le cadre du Salon de l'Education.

La manifestation du **Printemps des Poètes** est également largement

relayée auprès des établissements à l'étranger. Cette année, le lycée français de Madrid a participé à cette manifestation en proposant aux élèves des classes de la petite section au CM2 de composer des **poèmes en français et en espagnol**. Cette manifestation s'inscrit pleinement dans la politique des langues de l'Agence et valorise l'ouverture culturelle sur le pays d'accueil de l'établissement.

Les élèves du réseau participent aux **concours littéraires** nationaux et aux événements liés à la promotion de la langue française. Cette participation est souvent concrétisée par d'excellents résultats : 16 des 60 prix de l'édition 2008 du concours d'expression écrite « **Le plumier d'or** », organisé par l'association « Défense de la langue française », ont été remportés par les élèves du réseau.

Des initiatives fédérant plusieurs établissements sont également mises en place. On peut noter la création du festival « **Lire la Terre** » à Dakar qui regroupe de nombreux établissements d'enseignement français d'Afrique de l'Ouest et

des écoles sénégalaises. Ce festival littéraire et scientifique propose aux élèves des ateliers d'écriture, d'illustration et de théâtre avec pour double but l'incitation à la lecture et une réflexion citoyenne sur le monde actuel.

Les élèves des lycées du réseau en Asie ont créé le **journal scolaire « Asia »**. Ce journal écrit et réalisé par les élèves avec le soutien de leurs enseignants paraît tous les trimestres. Cette initiative de grande

qualité a retenu l'attention du Centre de Liaison et de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI). Dans le cadre de la « **Semaine de la presse et des médias dans l'école** », à laquelle les 450 établissements du réseau ont été associés cette année, un exemplaire de ce journal scolaire a été diffusé dans les documents fournis à plus de 1 000 écoles de France et de l'étranger. Ce journal a ainsi été largement diffusé et pris comme modèle pour susciter la création de journaux scolaires dans



Les élèves de Tokyo et leur enseignant concevant le journal ASIA

les établissements en France et à l'étranger.

Enfin, les élèves de Bangkok, Hanoï, Ho-Chi-Minhville, HongKong, Kuala Lumpur, Manille, Pékin, Shanghai, Singapour et Tokyo forment chaque année un jury décernant un prix littéraire aux auteurs qu'ils ont préféré lire. Les lycéens décernent ainsi le **prix « Ségalen »** pour les romans contemporains qu'ils ont le plus apprécié et les élèves de primaire remettent le **prix « Azimut »** de littérature jeunesse.

Les disciplines scientifiques

Les disciplines scientifiques ont aussi été mises à l'honneur dans les établissements du réseau au cours de cette année 2007-2008. Les établissements d'enseignement français accueillent régulièrement des personnalités reconnues à l'occasion d'un déplacement à l'étranger. **M. Albert Fert, Prix Nobel de physique 2008**, est venu au lycée français de Stockholm lors de son déplacement en Suède pour recevoir son prix. Il s'est prêté au jeu des questions avec les élèves de primaire et leur a expliqué l'importance de sa découverte (la magnétorésistance). Cette visite avait également pour but de leur

transmettre sa passion des sciences.

Le lycée français Alexandre-Dumas de Moscou, quant à lui, fait la promotion des mathématiques en organisant régulièrement des concours avec les étudiants de l'Université Indépendante de Mathématiques de Moscou, un des principaux pôles de la Russie connue pour la vivacité de sa culture mathématique. Il soutient par ailleurs le concours « **Mathématiques sans frontières** ».



Albert FERT lors de sa visite au lycée français de Stockholm

Enfin, on peut souligner la performance de Diego Izquierdo, élève du lycée français de Madrid qui, outre son 2nd prix en mathématiques au **Concours général**, a obtenu deux médailles d'or aux Olympiades espagnoles et deux médailles de bronze aux **Olympiades internationales de mathématiques**.

Civisme et projets humanitaires

D'autres établissements du réseau ont mis l'accent sur le civisme et la

sensibilisation aux enjeux du monde de demain.

Dans le cadre d'un partenariat entre l'association « Action contre la faim » et l'AEFE, 20 lycées du réseau ont participé à la « **Course contre la faim** ». Cette mobilisation des établissements du réseau a permis de soulever des fonds, notamment en Afrique, continent gravement touché par la crise alimentaire cette année. Les élèves des lycées participants ont été directement sensibilisés à cette cause humanitaire.



Le lycée français de Singapour a, pour sa part, reconduit pour la 4ème année consécutive la « **Singapour Model United Nations** ». 300 élèves de la 3ème à la Terminale, venus de toute l'Asie du Sud-Est, ont ainsi pu s'initier au monde de la diplomatie, de la négociation et aux enjeux de la solidarité internationale en simulant l'Assemblée générale et la réunion du Conseil de sécurité des Nations-Unies.

Le lycée français de Rochambeau a participé à la compétition du « Climate Challenge » du Comté de Montgomery dans le Maryland. Pendant 3 mois, une trentaine d'élèves de 3ème, de 2nde et de 1ère a tenté de compter les carbones, autrement dit d'évaluer les quantités de gaz à effet de serre émises par l'activité du lycée. Après avoir recensé 4 000 tonnes de carbones, les élèves ont vu leur travail récompensé par l'attribution du « **2008 Climate Challenge Award** ».

Enfin, un partenariat entre l'Agence et l'émission Thalassa a permis aux établissements de participer à une opération « **Thalassa et les lycées du grand large** ». En parallèle avec une série d'émissions diffusée sur France Télévisions et sur TV5 retraçant le parcours autour du monde d'un porte-conteneurs, des classes de collège et de lycée de 35 pays ont élaboré des dossiers afin de livrer leur regard sur la mondialisation. Le Président du jury, Georges Pernoud, a récompensé les meilleures des 43

productions réalisées. Ce concours a permis de montrer la créativité et le rôle privilégié des établissements du réseau pour témoigner de la mondialisation.

Dans le cadre de concours organisés par le ministère de l'Éducation nationale, deux lycées ont été mis à l'honneur. Le collège Stanislas de Montréal a reçu le **prix des droits de l'Homme René Cassin 2007** pour avoir conçu un abécédaire et



Georges Pernoud président le jury du concours Thalassa et les Lycées du grand large



Les élèves du lycée français de Libreville participant à la Course contre la faim

des t-shirts sur le thème de l'égalité des chances. Le lycée François-Mitterrand de Brasilia a reçu le prix du **Concours national de la Résistance et de la Déportation** pour avoir réalisé un film sur le thème du travail dans l'univers concentrationnaire nazi à partir du témoignage d'une jeune déportée roumaine exilée au Brésil.

Enfin, pour célébrer la présidence

française de l'Union européenne, 26 élèves des établissements d'Europe ont participé à la 14^{ème} édition du **Parlement des enfants**. En prenant le rôle des députés, ces derniers se sont familiarisés avec les valeurs des droits de l'Homme, de la démocratie, de la République et de la citoyenneté.

Le fait marquant de cette année scolaire fut sans doute la venue de **Nelson Mandela** au lycée français

Jules-Verne de Johannesburg pour fêter ses 90 ans avec les élèves. Cette cérémonie qui s'est tenue en présence de Rama Yade, Secrétaire d'Etat aux droits de l'Homme, a été riche en émotions. Elle est le fruit du travail de coopération qui a été mené depuis plusieurs années entre le lycée français de Johannesburg et la « **Nelson Mandela Children Fund** » pour soutenir les enfants des quartiers défavorisés en difficulté scolaire.

Les projets artistiques

Sur le plan artistique, ce sont surtout les **projets audiovisuels et théâtraux** qui ont marqué l'année 2007-2008.

La seconde édition du **festival du court-métrage scolaire francophone** organisé par le lycée français Saint-Exupéry de Santiago du Chili a connu un grand succès : plus de 100 films provenant de 38 établissements du réseau établis



Nelson Mandela en compagnie de Rama Yade au lycée français de Johannesburg



Les élèves du réseau reçus par M. Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, à l'occasion du Parlement des enfants

dans 29 pays différents sont entrés en compétition. Belle occasion pour les établissements du réseau de se rapprocher et de montrer la créativité de leurs élèves.

A Dakar se sont déroulées les **premières rencontres cinéma des écoles d'Afrique de l'Ouest** : 18 courts-métrages ont été réalisés par des classes des écoles primaires à partir d'œuvres de littérature de jeunesse avec l'aide de professionnels ouest-africains du cinéma.

Enfin, plus de 130 élèves âgés de 11 à 20 ans et provenant des écoles

françaises de Pékin, Hong Kong, Hanoi, Balik Papan, Singapour et Jakarta se sont réunis à l'école française de Shanghai à l'occasion des **rencontres théâtrales annuelles des lycées français d'Asie**. Ateliers de mime, d'improvisation, de diction, de respiration et de représentation ont été mis en place pour les élèves participant avec la collaboration de professionnels des arts de la scène.

Les activités sportives

Enfin, les établissements du réseau se sont également illustrés dans les disciplines sportives au cours de l'année 2007-2008.

A l'occasion de la Coupe du monde de rugby qui s'est déroulée en France à l'automne 2007, **l'association Jeune Planète Rugby** a organisé un rendez-vous sportif et convivial avec 80 jeunes amoureux de rugby des lycées français de l'étranger. Ces jeunes issus de 30 établissements du réseau et de 34 pays sont venus en France pour former une sélection mondiale. Ils ont ainsi pu participer à ce grand événement sportif, partager leur passion commune et porter les valeurs de solidarité, de tolérance et d'amitié.

L'équipe de football du lycée français d'Irlande est à l'image du réseau : cosmopolite (avec des élèves espagnols, italiens, allemands, français, mexicains, irlandais...). Elle a réussi à remporter la **coupe d'Irlande 2007** ! Les élèves et les professeurs qui ont travaillé durement pour obtenir de tels résultats ambitionnent désormais de remporter d'autres coupes dans d'autres disciplines.



Les rugbymen de Jeune planète rugby



Le projet concernait aussi des rugbywomen du réseau...

C. La scolarité

Résultats du baccalauréat 2008

A la session juin 2008, 11 315 candidats se sont présentés aux épreuves du baccalauréat dans les établissements français de l'étranger. Le taux de réussite à cet examen est de 94%, ce qui confirme l'excellent niveau des élèves du réseau. Pour comparaison, le taux de réussite des centres d'examen situés sur le territoire français est de 87,8%.

La sensible progression du nombre d'élèves ayant obtenu une mention est également un indicateur de l'excellence des candidats, toutes filières confondues. En effet, parmi les bacheliers de la session 2008, 31,3% ont obtenu une mention « assez bien », 22% ont obtenu une mention « bien », et 9,5% ont obtenu une mention « très bien ». Au total, près de 63% des candidats qui obtiennent une mention, soit une hausse de 7 points par rapport à l'année dernière.

Enfin, en 2008, plus du tiers des candidats est de nationalité française, plus de la moitié est de la nationalité

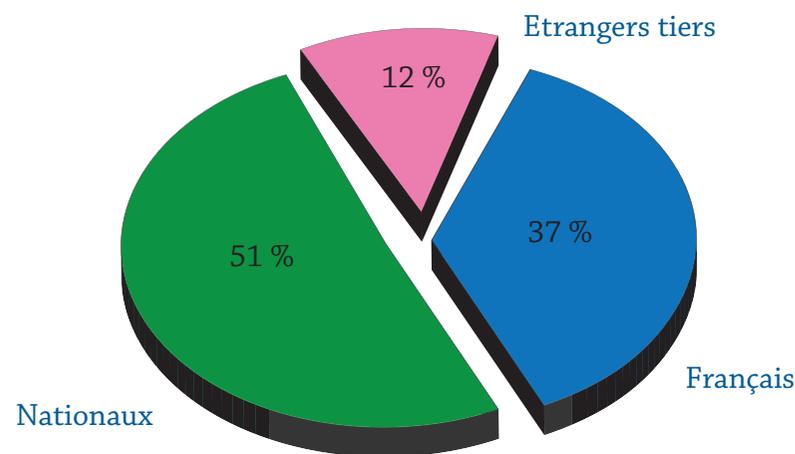
du pays d'accueil et près de 12% sont d'une nationalité tierce. Ces deux derniers taux, en nette progression, attestent de la forte attractivité de nos établissements auprès des élèves nationaux et étrangers tiers. Les élèves du réseau, toutes nationalités confondues, obtiennent d'excellents résultats au baccalauréat (94,4% de réussite pour les Français, 94,7% de réussite pour les nationaux, et 91% de réussite pour les étrangers tiers).

Résultats du baccalauréat général selon les filières :

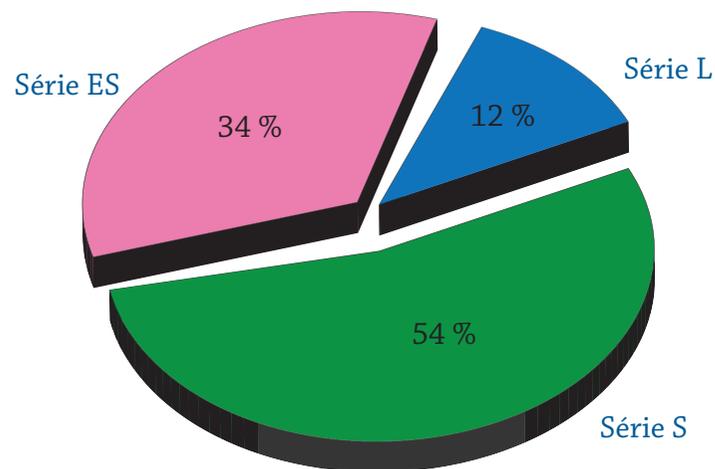
Parmi les candidats, près de 6 000 élèves ont présenté le bac dans la série S. Le taux de réussite est de 95%, soit un taux identique à 2007 et de 6 points supérieur à celui constaté en France.

Pour la filière L, qui concerne près de 1 300 élèves, les résultats sont équivalents : le taux de réussite dans cette série est de 95%, identique à celui de 2007, et de 9 points supérieur à celui constaté en France.

Les candidats selon leur nationalité



Les candidats selon la série



La série ES rassemble près de 3 600 élèves, soit le tiers des candidats. Le taux de réussite atteint 92,4%, soit un taux supérieur de 5 points à celui des établissements en France où le tassement est également constaté.

Les filières technologiques (STT, STG, STI) regroupent près de 900 élèves et présentent, comme en France, des résultats légèrement moins favorables avec 92% de réussite. Ce taux demeure toutefois largement supérieur à celui atteint par les élèves en France (80,1%).

Résultats du baccalauréat général selon les continents :

Les taux de réussite en Europe et sur le continent américain sont particulièrement élevés; ils dépassent 97%.

En Europe le taux de réussite atteint 97,4 %.

Le continent américain confirme l'excellence de ses résultats de 2007 avec un taux de 97,3% de réussite.

Les taux de réussite en Afrique et en Asie sont légèrement inférieurs à ceux réalisés lors de la session 2007.

En Afrique, le taux de réussite atteint 91,4%.

En Asie, le taux de réussite de 93% marque une baisse de 1 point par rapport à 2007 pour un nombre de candidats stable.

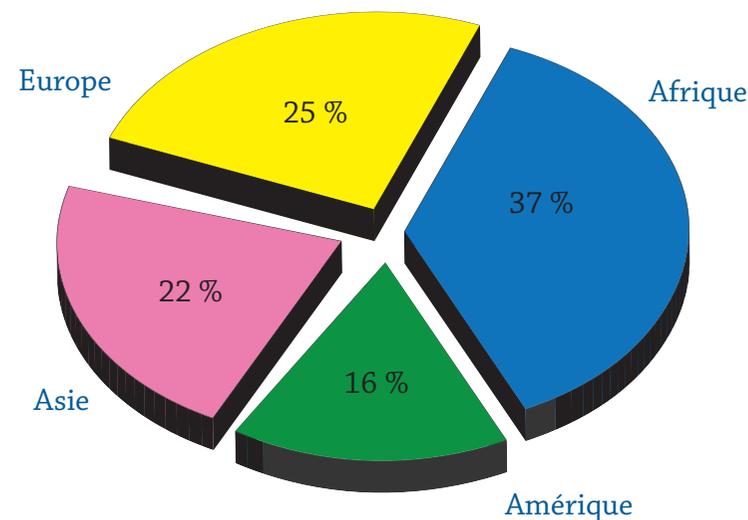
Malgré ces légères différences, les taux de réussite sont excellents et supérieurs à la moyenne nationale sur tous les continents.

Résultats du baccalauréat option internationale :

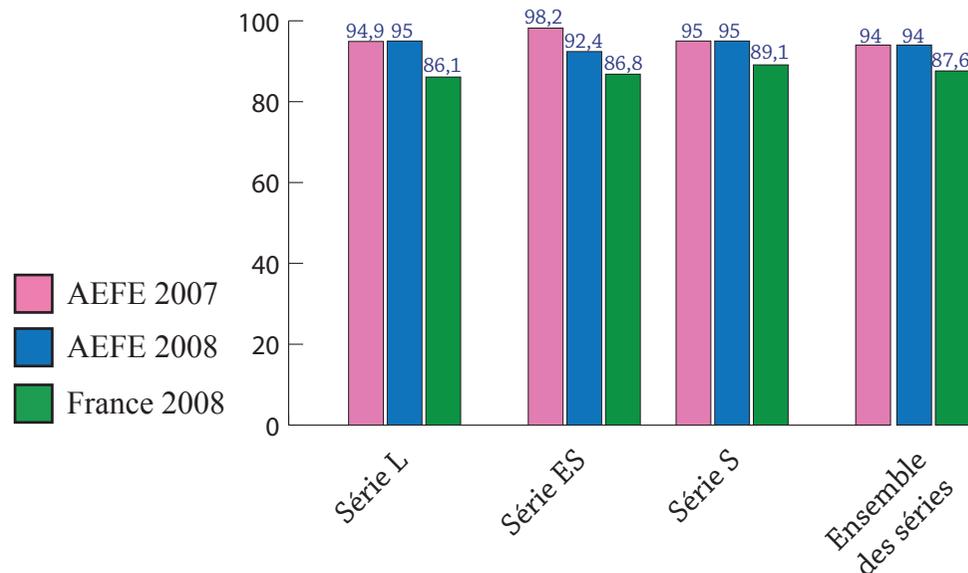
Les candidats inscrits à l'Option Internationale du Baccalauréat, dans 18 établissements du réseau, obtiennent également d'excellents résultats ; sur les **384 candidats présentés, 379 ont été reçus, soit un taux de réussite de 98,6 %.**

On note aussi un très bon taux de réussite pour les candidats au baccalauréat franco-allemand. En effet, 202 élèves issus des lycées de Fribourg et Sarrebruck se sont présentés à cet examen et 201 ont été reçus, soit un **taux de réussite de 99,5 %.**

Les candidats selon le continent



Résultats des candidats selon la série



Résultats du concours général de la session 2008

Chaque année, les élèves du réseau obtiennent d'excellents résultats au Concours général. Ces résultats témoignent de l'excellent niveau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Il faut noter que les élèves du réseau ne brillent pas uniquement en langues dans ces épreuves du Concours général.



Allemand

1er prix : Mlle Miléna BARTHOLAIN du Lycée français de Berlin

2ème prix : Mlle Damita PRESSL du lycée français de Vienne

3ème prix : M. Armand NABAVI du lycée français de Vienne



Arabe

1er prix : Mlle Line ZAHR EDDINE du Lycée français Carmel Saint-Joseph de Beyrouth

2ème prix : M. Oussama IFRIQUINE de l'École Al Jabr de Casablanca



Chinois

1er prix : Mlle Françoise HUANG du Lycée français de Pékin

2ème prix : Mlle Odile LIU du Lycée français de Pékin

3ème prix : Mlle France WANG du Lycée français de Pékin



Dissertation philosophique série ES et S

2ème prix : M. Grégoire MARTIN-LAUZER du Lycée français Chateaubriand à Rome

Dans le palmarès 2008, 14 élèves du réseau apparaissent dont **3 premier prix** (allemand, arabe, chinois), **8 second prix** (portugais, physique-chimie, mathématiques, espagnol, philosophie, arabe, chinois, allemand) et **3 troisième prix** (espagnol, chinois, allemand).



Espagnol

2ème prix : M. Borja SÁNCHEZ du Lycée français à Madrid

3ème prix : Mlle Irène MARTÍNEZ DE ALBÉNIZ MARGALEF



Mathématiques

2ème prix : M. Diego IZQUIERDO du Lycée français de Madrid



Physique-chimie

2ème prix : Mlle Alexia CIAUDO du Lycée français Saint François d'Assise-Nicolas Barre de Monaco



Portugais

2ème prix : Mlle Marta RODRIGUES DE OLIVEIRA du Lycée français Charles Lepierre de Lisbonne

Le développement des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE)

De nombreux bacheliers du réseau ont un excellent niveau scolaire et désirent intégrer une classe préparatoire aux grandes écoles.

Dans ce cadre, lorsqu'un établissement réunit toutes les conditions pour ouvrir une CPGE de qualité, l'Agence pilote et soutient cette ouverture.

Il s'agit pour l'Agence de permettre à des élèves du réseau de poursuivre des études supérieures de haut niveau au sein même de leur établissement d'origine ou du pays dans lequel ils sont installés.

Les classes préparatoires aux grandes écoles du réseau possèdent également des spécificités et de nombreux atouts. En effet, elles offrent la possibilité aux élèves de poursuivre leurs études dans un contexte international, multiculturel et d'approfondir leurs compétences en langues. Elles offrent un cadre agréable et permettent aux élèves du réseau de rester proches de leurs attaches familiales tout en bénéficiant d'une préparation d'excellence et d'un suivi personnalisé.

Les CPGE du réseau peuvent ainsi rivaliser avec les meilleurs lycées métropolitains.

Comme les classes préparatoires métropolitaines, les CPGE des établissements d'enseignement français à l'étranger sélectionnent leurs élèves sur dossier, pour les bacheliers des lycées français, et sur concours, pour les élèves issus des autres systèmes éducatifs.

Le lycée Descartes à Rabat offre depuis deux ans les deux options de la **classe préparatoire économique et commerciale**. L'option scientifique est réservée aux élèves des classes de terminale S et l'option économique aux élèves issus des classes terminale ES. Lors de l'année scolaire 2007-2008, trois classes ont été ouvertes pour ces deux sections. Elles ont accueilli 99 élèves. La double culture des élèves de ces classes ainsi que leur excellent niveau en langues, notamment en arabe, leur permet d'aborder les épreuves écrites et orales des écoles de commerce dans de bonnes conditions.

A la rentrée de septembre 2008, le lycée français de Vienne a également ouvert une **classe préparatoire aux grandes écoles de commerce**. Les récentes dispositions réglementaires ont permis de « valoriser les parcours » des élèves de CPGE. Ceux qui ne souhaitent pas intégrer une grande école à l'issue d'une ou deux années pourront s'inscrire dans le cadre du LMD dans une université européenne. La biculturalité des élèves ainsi que leur excellent niveau en allemand et en anglais seront également un avantage pour intégrer une grande école.

Les travaux en cours au Lycée Lyautey de Casablanca permettront l'installation de laboratoires indispensables à l'ouverture d'une **classe préparatoire scientifique (MPSI)** dans ce même lycée à la rentrée 2009.

D'autres projets seront examinés, notamment en Tunisie pour répondre à une demande des parents d'élèves du lycée de la Marsa.



Le lycée français de Vienne

L'orientation des élèves

La politique de l'Agence en matière d'orientation répond à un double enjeu : apporter aux équipes éducatives et aux familles le conseil et les éléments nécessaires à une orientation efficace pour les élèves, contribuer au renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

Pour mettre en oeuvre cette politique, le service orientation et enseignement supérieur de l'Agence a en charge la préparation et la réalisation de missions dans les établissements, l'élaboration et la mise à jour de documents à l'intention des équipes éducatives et de la communauté scolaire, la diffusion des informations aux établissements, le suivi des inscriptions notamment par la procédure admission postbac (entrée en CPGE, formations d'ingénieurs etc ..) et la procédure dossier bleu (entrée à l'université) et une mission de conseil auprès des équipes éducatives des établissements du réseau.

L'année 2007-2008 en quelques chiffres

Pendant l'année scolaire, le service orientation et enseignement supérieur a effectué 169 jours de mission, dans 57 établissements. Il a ainsi formé 602 membres d'équipes

éducatives, et pris en charge 3 920 élèves. Il a également réalisé :

- **49 actions de formation des équipes éducatives** : par ces actions, les chargés de mission du service ont pu transmettre aux personnels des établissements (CPE, Documentalistes, Professeurs principaux, Proviseurs) en charge de l'information et de l'orientation leur expertise du conseil en orientation et de l'accompagnement des équipes éducatives. Le service assure également une mission de formation des conseillers d'orientation psychologues des académies partenaires qui effectuent des missions à l'étranger.
- **165 actions d'information collective en direction des élèves** : les chargés de mission sensibilisent les élèves aux questions de leur orientation post-bac à travers des séances d'information sur les poursuites d'études en France, des séances de recherche documentaire et des séances de travail sur les logiciels d'orientation et les sites dédiés.
- **53 conférences d'information en direction des parents** : ces conférences visent à tenir

informés les parents des évolutions de l'enseignement supérieur français et de son internationalisation, des procédures d'inscription et sur les passerelles possibles.

- **1 442 entretiens individuels avec les élèves** : les chargés de mission ont pu aider les élèves dans l'élaboration de leurs vœux et dans la construction de leur projet grâce à des entretiens de conseil individualisés.
- **47 contacts institutionnels et événements liés à l'orientation** : le service a pris contact avec les conseillers de coopération et d'action culturelle, les attachés de coopération éducative ou universitaire et les personnels en charge des espaces *Campusfrance* ainsi qu'avec les universités ou établissements français délocalisés et avec les universités locales.

Les résultats de cette politique d'orientation

D'après les résultats de l'enquête de rentrée 2007 menée auprès des établissements, 47% des bacheliers du réseau, dont 65% de Français et 38% d'étrangers (nationaux et étrangers tiers confondus), ont déclaré avoir l'intention de venir faire leurs études supérieures en

France.

Parmi les zones géographiques les plus tournées vers le système d'enseignement supérieur français, on retient l'Afrique du Nord où 71% des bacheliers étrangers souhaitent poursuivre leurs études en France, l'Europe de l'Est (68%), l'Afrique francophone et non francophone (60%), et l'Asie-Océanie (58%).

Selon cette enquête, près des deux tiers des bacheliers français et étrangers qui choisissent de venir étudier en France opteraient pour des études à l'université, un quart pour des classes préparatoires aux grandes écoles (soit une augmentation de 4 points par rapport à l'année précédente), 6% pour une grande école et 3% pour un IEP.

Ces données illustrent à quel point le réseau d'établissements français à l'étranger constitue un outil central dans le dispositif d'attractivité de l'enseignement supérieur français. L'Agence s'attache à concilier la promotion de l'enseignement supérieur français avec sa mission de conseil et d'information à destination des élèves par une politique d'orientation adaptée. Grâce aux bourses d'excellence major et à la politique d'orientation de l'Agence.

Les bourses excellence- major

Le programme de bourses excellence-major s'inscrit dans la politique de promotion de l'enseignement supérieur français. Ce programme permet d'octroyer des bourses aux meilleurs élèves étrangers du réseau afin qu'ils puissent poursuivre des études supérieures de haut niveau en France. Ces bourses peuvent, sous réserve de réussite, être accordées pour cinq ans. Lors de l'année scolaire 2007-2008, 714 étudiants ont ainsi bénéficié de ce programme.

L'année 2007-2008 a vu la mise en place d'une gestion unique confiée à l'AEFE, pour les moyens affectés par l'Agence aux bourses Excellence et ceux affectés par la Direction générale de la Coopération internationale et du développement (DGCID) du ministère des Affaires

étrangères et européennes aux bourses Major. Ces deux programmes sont désormais appelés « programme de bourses Excellence-Major ».

Signe de l'intérêt confirmé des élèves des lycées français à l'étranger pour l'enseignement supérieur en France, l'année 2007-2008 a permis d'enregistrer un nouvel accroissement (+9 %) du nombre de candidats à une bourse d'excellence-major.

Les 166 bourses décernées par l'AEFE pour la rentrée 2008 ont été attribuées au mois de juin à l'issue de la Commission de sélection des boursiers Excellence-Major composée de proviseurs de lycées

parisiens (Louis le Grand, Henri IV, Chaptal), d'un représentant de Sciences Po Paris, de professeurs d'universités, de professeurs de classes préparatoires, de représentants du ministère des affaires étrangères et européennes et de l'Agence.

L'examen des dossiers prend en compte une série de critères parmi lesquels l'excellence des résultats (bulletins des classes de 1ère et terminale), la qualité du projet d'orientation, la motivation et les capacités d'adaptation ainsi que l'adéquation du projet individuel à la politique de coopération locale développée par le poste diplomatique.

L'attribution définitive de la bourse reste soumise à l'obtention d'une mention « bien » ou « très bien » au baccalauréat et à la confirmation de l'inscription en classe préparatoire ou en premier cycle universitaire.

Les élèves qui ont été retenus sont originaires de 58 pays sur les 64 qui avaient présenté des dossiers. La répartition géographique des bourses est la suivante : Afrique 43 %, Amérique 26 %, Europe 15%, Proche et Moyen Orient 11% et Asie-Océanie 5 %. Pour autant, il est utile de préciser que l'attribution des bourses d'excellence n'obéit à aucun principe de quotas par pays ou par zone géographique.



◀ Les boursiers réunis à Science-Po

La commission 2008 d'attribution des bourses d'excellence réunie à L'AEFE ▶



72% des étudiants de cette nouvelle promotion de boursiers ont opté pour une classe préparatoire à une grande école ou une classe préparatoire intégrée. La filière scientifique est suivie par 66% de ces élèves, 22% d'entre eux optant pour une filière économique et 9% pour une filière littéraire. Les études de médecine attirent 11% de ces boursiers d'excellence. Par ailleurs, les différents cycles spécialisés de l'IEP de Paris (Dijon, Poitiers, Menton, Nancy, Le Havre) accueillent 9% des boursiers. Près d'un boursier sur deux est actuellement inscrit dans un établissement de la région Ile-de-France. On constate également une importante présence de boursiers à Lyon et à Toulouse.

Les bourses Excellence-Major peuvent être, sous réserve de réussite, d'une durée de cinq ans afin de permettre aux étudiants de poursuivre leur scolarité dans une grande école ou un cursus universitaire jusqu'au niveau Master 2 ou équivalent.

En effet, chaque année de nombreux boursiers intègrent une école d'ingénieur de premier rang (Ecole Polytechnique, Centrale...) ou une grande école de commerce (HEC, ESSEC, ESCP-EAP...).

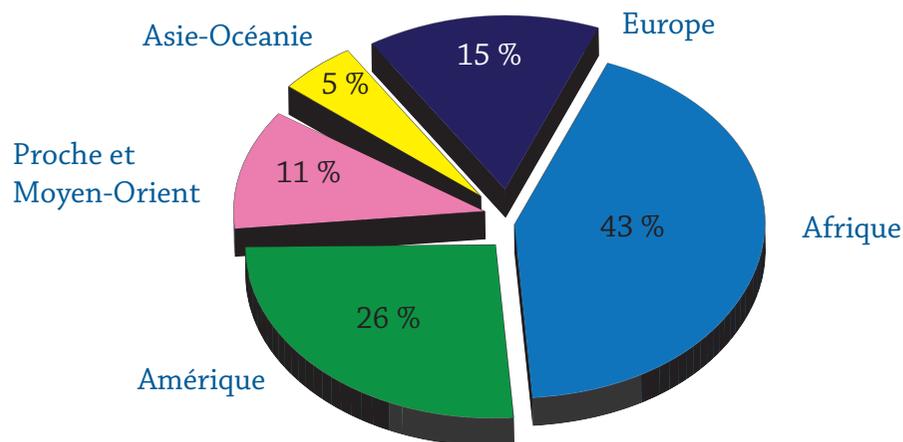
Ce programme excellence-major intègre également des programmes de bourses cofinancées par les entreprises. L'Agence assure la prise

en charge de la couverture sociale de l'étudiant, ce qui lui permet de bénéficier du statut de boursiers du gouvernement français (BGF) et les entreprises financent pour leur part, les frais de voyage, les coûts de la scolarité et l'allocation mensuelle pour vivre en France. Sur ce modèle, la Fondation Bouygues a accordé des bourses à des étudiants de Madagascar. L'entreprise Saint-Gobain, présente au Brésil, a accordé une bourse à une élève du Lycée Molière de Rio de Janeiro et l'entreprise Lafarge, installée en Equateur, une bourse à une élève du lycée français de Quito.

Excellence-major, une réunion a été organisée avec l'ensemble des boursiers de Paris et Ile-de-France le 26 janvier 2008 à Sciences Po Paris. L'objectif de cette réunion était de favoriser le rapprochement entre les étudiants, de leur apporter des informations sur les poursuites d'études à la fin des 2 premières années grâce à une table-ronde qui a permis à des étudiants d'apporter leur témoignage, de mieux communiquer sur le rôle de l'AEFE et de faire émerger des propositions d'aménagement et d'amélioration de l'accueil et du suivi des boursiers.

Dans le cadre de la mise en place d'un suivi qualitatif des boursiers

Répartition des boursiers de la campagne 2008 par zone géographique



Témoignages d'étudiants lors de la réunion des boursiers à Science-PO



L'aide à la scolarisation : bourses scolaires et prise en charge

Un mission fondamentale

La scolarité des enfants français à l'étranger est une préoccupation majeure des pouvoirs publics. A ce titre, l'aide à leur scolarisation constitue pour l'Agence une priorité dans sa politique de gestion. Son intervention dans le domaine de l'aide à la scolarisation s'inscrit dans le cadre de la mission générale de service public d'enseignement définie à l'article L 452-2 du Code de l'Education qui lui impose « d'aider

les familles des élèves français à supporter les frais de scolarité. » et « d'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Education nationale".

Un nouveau cadre réglementaire

L'aide à la scolarité s'inscrit désormais dans le cadre de deux dispositifs : celui des bourses scolaires et,

depuis septembre 2007, celui de la prise en charge, sans conditions de ressources, de la scolarité des lycéens par la collectivité nationale. Ces dispositifs s'adressent uniquement aux élèves français scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués par le ministère de l'Education nationale, voire, à titre dérogatoire, à certains établissements non homologués.

Un budget en forte progression

Depuis l'exercice 2007, la dotation budgétaire annuelle globale de l'Agence consacrée de l'aide à la scolarité émane du programme 151 du MAEE « Français à l'étranger, affaires consulaires et sécurité des personnes », action « accès des élèves français au réseau de l'A.E.F.E ». Elle est éventuellement abondée, en cas de nécessité, par un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement public.

Evolution de la dotation Aide à la scolarité (bourses scolaires et prises en charges)

Années	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Dotation annuelle en millions d'euros	19,39	20,61	29,05	28,46	28,84	30,03	33,08	35,37
Evolution en %		6,3%	41,0%	-2,0%	1,3%	4,1%	10,2%	6,9%
Budget de l'AEFE (Agence)								
Subvention de l'Etat à l'AEFE	247,99	232,96	260,68	275,58	270,28	284,34	295,53	304,01
Part. étab. à la rémunération des résidents	40,13	42,33	43,76	45,01	45,80	48,12	52,82	54,76
Part des bourses scolaires / Budget AEFE								
Part des bourses scolaires / Subv Etat	7,8%	8,8%	11,1%	10,3%	10,7%	10,6%	11,2%	11,6%
Part des bourses scolaires / Part. étab	48,32%	48,69%	66,38%	63,23%	62,97%	62,41%	62,63%	64,59%
Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dotation annuelle en millions d'euros	37,11	38,11	39,57	40,71	41,00	45,94	53,76	66,96
Evolution en %	4,9%	2,7%	3,8%	2,9%	0,7%	12,0%	17,0%	24,6%
Budget de l'AEFE (Agence)								
Subvention de l'Etat à l'AEFE	303,54	321,61	340,25	334,78	325,39	323,00	332,56	351,47
Part. étab. à la rémunération des résidents	55,90	56,85	57,00	57,58	62,41	67,16		101,60
Part des bourses scolaires / Budget AEFE								
Part des bourses scolaires / Subv Etat	12,2%	11,8%	11,6%	12,2%	12,6%	14,2%	16,2%	19,1%
Part des bourses scolaires / Part. étab	66,39%	67,04%	69,42%	70,70%	65,69%	68,40%		65,91%

Le montant de cette dotation s'inscrit en progression particulièrement forte depuis qu'elle est également destinée à couvrir le nouveau dispositif de prise en charge. De 41 M€ en 2006, elle est passée à 53,76 M€ en 2007 et s'élève en 2008 à 66,96 M€ (soit, + 63,32 % sur la période 2006-2008).

Une gestion coordonnée des deux dispositifs

Dans le contexte actuel de forte croissance des effectifs d'élèves français dans les établissements du réseau et de sensible augmentation des frais de scolarité pratiqués, l'Agence s'applique à conduire une gestion coordonnée des deux dispositifs. Dotée aujourd'hui des moyens budgétaires suffisants lui permettant de répondre aux demandes de prises en charge présentées au bénéfice des lycéens, elle s'attache ainsi à renforcer parallèlement l'aide accordée sous forme de bourses scolaires aux élèves des autres cycles.

Une organisation adaptée

L'instauration du dispositif de la « prise en charge » induit une charge de travail supplémentaire pour les structures administratives locales et centrales en charge du dossier. Celle-ci est aujourd'hui surtout concentrée sur le service des bourses scolaires de l'A.E.F.E affairée jusqu'à ce jour à la saisie et à l'instruction des dossiers de prise en charge.

La question du maintien de cette organisation

Historique du nombre de bénéficiaires par année scolaire et par type d'aide				
Période	Type d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant accordé en EUR	Coût moyen EUR
1993/1994-3	boursiers	12'789	16'991'127	1'329
1994-3	boursiers	1'452	2'877'671	1'982
1994/1995-3	boursiers	14'055	18'726'534	1'332
1995-3	boursiers	1'580	3'580'013	2'266
1995/1996-3	boursiers	15'471	22'239'907	1'438
1996-3	boursiers	1'581	3'963'432	2'507
1996/1997-3	boursiers	16'468	25'220'866	1'532
1997-3	boursiers	1'508	3'899'237	2'586
1997/1998-3	boursiers	17'295	25'222'035	1'458
1998-3	boursiers	1'511	3'575'297	2'366
1998/1999-3	boursiers	16'277	25'056'952	1'539
1999-3	boursiers	1'337	2'821'593	2'110
1999/2000-3	boursiers	15'140	25'134'775	1'660
2000-3	boursiers	1'370	3'392'715	2'476
2000/2001-3	boursiers	16'340	31'704'964	1'940
2001-3	boursiers	1'382	4'666'458	3'377
2001/2002-3	boursiers	17'106	35'476'769	2'074
2002-3	boursiers	1'456	4'445'411	3'053
2002/2003-3	boursiers	17'814	37'420'155	2'101
2003-3	boursiers	1'499	3'299'603	2'201
2003/2004-3	boursiers	18'050	37'499'877	2'078
2004-3	boursiers	1'457	3'327'639	2'284
2004/2005-3	boursiers	18'374	37'951'909	2'066
2005-3	boursiers	1'474	3'291'436	2'233
2005/2006-3	boursiers	18'094	39'294'327	2'172
2006-3	boursiers	1'493	4'241'869	2'841
2006/2007-3	boursiers	18'217	43'931'762	2'412
2007-3	boursiers	1'534	4'688'851	3'057
2007/2008-3	boursiers	18'141	46'257'427	2'550
	pris en charge	2'096	7'280'799	3'474
2008-3	boursiers	1'484	5'000'434	3'370
	pris en charge	254	1'036'635	4'081

est posée dès lors que ce mécanisme s'étendra à de nouveaux niveaux.

Sur le plan technique, l'application informatique centrale de l'Agence a été adaptée en un temps record aux nouvelles fonctionnalités requises et un nouveau logiciel consulaire de gestion de l'aide à la scolarité vient d'être généralisé à l'ensemble des postes diplomatiques et consulaires. Celui-ci devrait permettre dans les mois qui viennent d'améliorer sensiblement la productivité des services locaux en charge du dossier.

Un nouvel outil informatisé de requêtage vient par ailleurs d'être mis en place au sein du service des bourses scolaires de l'Agence. Il devrait permettre de répondre en temps réel à tous les besoins d'information sur l'aide à la scolarité.

Nombre de bénéficiaires par cycle et par type d'établissement

Période	Type établissement	Code cycle	Cycle	Indic. prise en charge	Nb Bénéficiaires	Mnt Accordé EUR	
2007/2008-3	Conventionné	1	Pré élémentaire	N	1'432	3'336'574	
		2	Primaire	N	3'381	7'977'773	
		3	Secondaire 1er cycle	N	2'614	6'860'548	
		4	Second. 2ème cycle	N	797	2'507'963	
	Gestion directe				O	824	2'943'491
			5	Post Baccalauréat	N	7	8'452
			1	Pré élémentaire	N	933	2'052'355
			2	Primaire	N	2'362	4'553'755
			3	Secondaire 1er cycle	N	1'997	4'638'999
			4	Second. 2ème cycle	N	803	2'186'913
					O	951	2'620'478
			1	Pré élémentaire	N	845	2'605'099
	Hors-réseau	2	Primaire	N	1'538	4'859'454	
		3	Secondaire 1er cycle	N	955	3'234'781	
		4	Second. 2ème cycle	N	337	1'249'791	
				O	321	1'716'830	
2007/2008-3 Total					20'097	53'353'256	
2008-3	Conventionné	1	Pré élémentaire	N	282	918'863	
		2	Primaire	N	508	1'697'863	
		3	Secondaire 1er cycle	N	392	1'361'458	
		4	Second. 2ème cycle	N	87	312'842	
	Gestion directe				O	197	819'107
			1	Pré élémentaire	N	40	117'168
			2	Primaire	N	79	254'132
			3	Secondaire 1er cycle	N	53	194'568
			4	Second. 2ème cycle	N	10	40'068
					O	57	217'527
			1	Pré élémentaire	N	14	38'783
			2	Primaire	N	17	61'310
Hors-réseau	3	Secondaire 1er cycle	N	2	3'381		
2008-3 Total					1'738	6'037'069	

Un dispositif à l'écoute de toutes les parties prenantes

A l'écoute de l'ensemble des parties prenantes du dispositif, l'Agence apporte le plus grand soin à répondre avec la plus grande réactivité possible aux problèmes et questionnements qu'elles souhaitent soulever. Le fonctionnement harmonieux de la commission nationale des bourses scolaires traduit par ailleurs la totale transparence que souhaite observer l'Agence sur le fonctionnement du dispositif.

Premier bilan et perspectives

L'Agence est parvenue en l'espace de seulement quelques mois à mettre en place le nouveau dispositif de prise en charge et à l'articuler avec celui des bourses scolaires, tant sur un plan réglementaire que technique. Ce processus a constitué un véritable défi pour le service des bourses scolaires qui a dû, outre le traitement des nombreux dossiers, effectuer au quotidien un important travail d'explication auprès des familles et répondre à de multiples réclamations précontentieuses. Ce système apparaît aujourd'hui maîtrisé par l'ensemble des acteurs concernés (familles, établissements, postes diplomatiques et

consulaires).

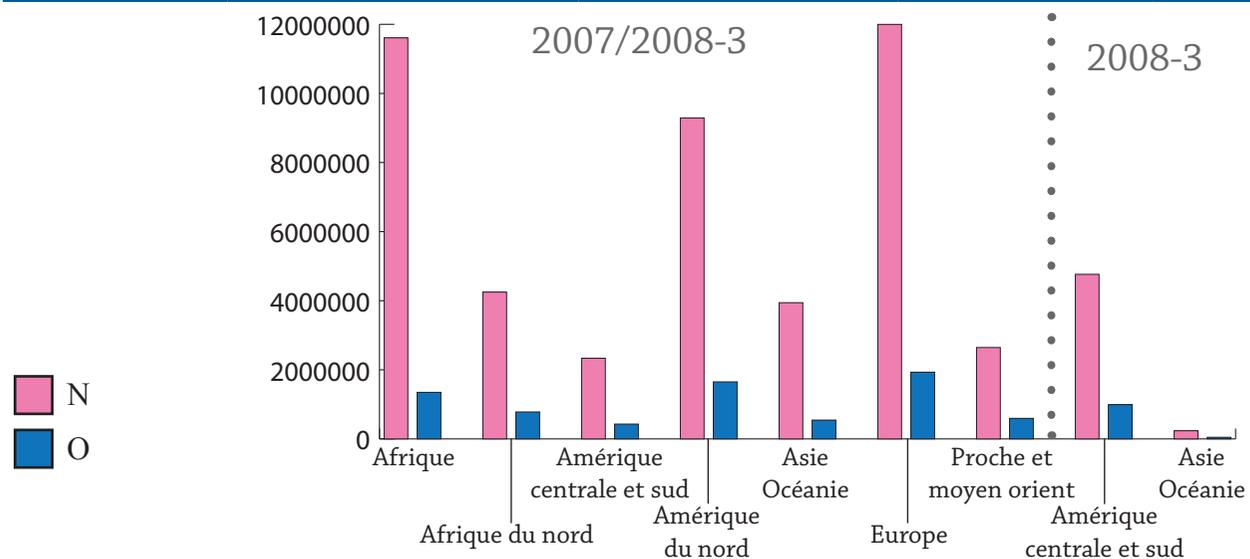
La mise en oeuvre de la mesure de prise en charge modifie de manière significative le système d'aide à la scolarité au bénéfice des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger. L'Agence veillera à anticiper l'évolution des paramètres encadrant ce dispositif afin de préserver l'équilibre général de ce système et du réseau.



La commission nationale des bourses réunie à l'AEFE en juin 2008

Répartition des aides (nombre et montants) par zone géographique

Période	Zone	Indic. prise en charge	Nb Boursiers	Mnt_Accordé EUR	Coût moyen EUR	%
2007/2008-3	Afrique	N	6'838	11'608'284	1'698	19,50%
		O	595	1'348'439	2'266	2,30%
	Afrique du Nord	N	2'508	4'249'837	1'695	7,20%
		O	384	780'279	2'032	1,30%
	Amérique Centrale et Sud	N	915	2'335'860	2'553	3,90%
		O	106	429'016	4'047	0,70%
	Amérique du Nord	N	1'455	9'290'627	6'385	15,60%
		O	184	1'651'789	8'977	2,80%
	Asie Océanie	N	1'453	3'943'659	2'714	6,60%
		O	155	544'435	3'512	0,90%
	Europe	N	3'631	11'998'324	3'304	20,20%
		O	475	1'931'738	4'067	3,30%
	Proche et moyen orient	N	1'201	2'645'868	2'203	4,50%
		O	197	595'102	3'021	1,00%
2008-3	Amérique Centrale et Sud	N	1'318	4'764'631	3'615	8,00%
		O	234	990'449	4'233	1,70%
	Asie Océanie	N	166	235'803	1'421	0,40%
		O	20	46'185	2'309	0,10%
Total			21'975	59'390'325	2'711	100,00%



Les services de l'agence

Les personnels des services centraux

L'Agence dispose de 170 emplois au 1er janvier 2008 dont 129 financés sur son budget, 41 agents étant mis à disposition par le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE). Parmi les 161 emplois pourvus à cette même date, 91 sont localisés à Paris et 70 à Nantes. La progression du nombre d'emplois autorisés (22 emplois supplémentaires) résulte principalement du transfert de 18 supports budgétaires et des personnels correspondants, qui assuraient la préliquidation de la paye pour l'AEFE, du ministère des Affaires étrangères et européennes au service des personnels exerçant à l'étranger de l'agence.

Les agents du ministère de l'Education nationale demeurent les plus nombreux au sein des services centraux (41,6%) tandis que les agents du ministère des Affaires étrangères et européennes représentent 26,7% des effectifs et ceux de ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi 11,8%.

les emplois à l'AEFE

	2004	2005	2006	2007	2008
total des emplois autorisés	114	121	136	148	170
total des emplois pourvus	106	106	122	133	161
Paris	67	72	69	75	91
Nantes	39	34	53	58	70
répartition par corps d'origine					
MEN	50	50	57	67	67
MAEE	37	27	27	23	43
MINEFE	10	12	18	20	19
autres	9	17	20	23	32
prise en charge budgétaire					
AEFE	71	83	97	110	120
ministère de tutelle	35	23	25	23	41
répartition par catégories professionnelles					
A	45	47	56	61	72
B	26	22	29	32	30
C	35	37	37	40	59
répartition par sexe					
homme	42	40	48	53	65
femme	64	66	74	80	96
mobilité des agents					
part des agents présents depuis moins de 3 ans	50,0%	77%	66%	53%	67%

sources : AEFE (effectifs au 1er janvier de chaque année)

La direction de l'Agence et son secrétariat général

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères et européennes. Elle est administrée par un conseil d'administration et dirigée par un directeur. Le directeur de l'Agence est nommé pour trois ans par décret sur proposition du ministre des Affaires étrangères et européennes. Il est assisté d'un directeur adjoint et d'un secrétaire général. Le directeur adjoint assure l'intérim du directeur de l'Agence en cas de vacance ou d'empêchement.

En relation avec le ministère des Affaires étrangères et européennes, la direction détermine les grandes orientations de la politique générale de l'AEFE et les soumet au conseil d'administration. Le directeur recrute, affecte et gère l'ensemble des personnels de l'Agence sur lesquels il a autorité. Il est également ordonnateur principal des dépenses et des recettes de l'Agence. Dans le cadre du budget de l'AEFE approuvé par le conseil d'administration,

il notifie les budgets des établissements en gestion directe ou des groupements de gestion d'établissements. Le directeur de l'Agence conclut les contrats et conventions. Il définit les attributions des chefs d'établissements. Enfin, il peut déléguer aux chefs des établissements en gestion directe tout ou partie de ses pouvoirs dans les domaines du recrutement, de la gestion des personnels, du fonctionnement des services, de la représentation de l'Agence en justice et de la conclusion de conventions.

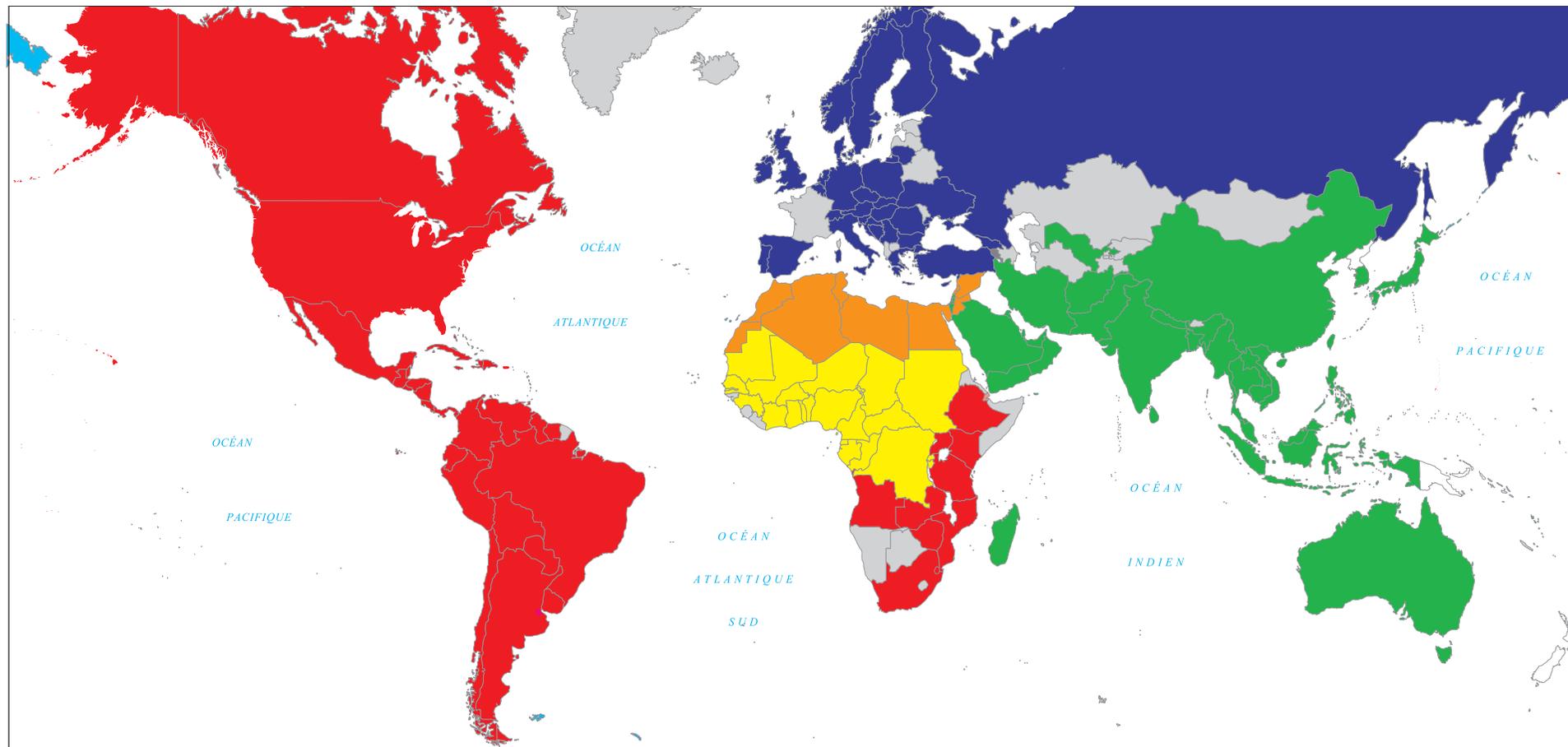
Le Secrétariat Général est chargé de la mise en œuvre de la politique menée par l'Agence. Dans ce cadre, il organise et coordonne son action administrative et assure le bon fonctionnement de ses instances statutaires. Il organise également la procédure de recrutement et propose des candidatures à la direction. Il assure enfin la gestion administrative et financière des personnels des services centraux.



Membres du conseil d'administration de l'AEFE

- Président ;
- Deux parlementaires désignés respectivement par l'Assemblée nationale et le Sénat ;
- Sept représentants du ministre des Affaires étrangères et européennes ;
- Trois représentants du ministre chargé de l'Education nationale ;
- Un représentant du ministre chargé du budget ;
- Un représentant du ministre chargé de la fonction publique ;
- Un représentant du ministre chargé du commerce extérieur ;
- Un membre de l'Assemblée des Français de l'étranger ;
- Deux représentants d'organismes gestionnaires conventionnés, désignés par le ministre des Affaires étrangères et européennes ;
- Deux représentants des fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger désignés dans des conditions définies par arrêté du ministre des Affaires étrangères et européennes ;
- Cinq représentants du personnels en service tant dans les établissements d'enseignement à l'étranger que dans les services centraux de l'Agence, désignés par les organisations syndicales représentatives dans des conditions définies par arrêté du ministre des Affaires étrangères et européennes.

Les secteurs géographiques de l'AEFE



 Secteur Amériques, Afrique orientale et australe

 Secteur Asie, Moyen-Orient, Océan Indien, Océanie

 Secteur Europe

 Secteur Afrique subsaharienne

 Secteur Afrique méditerranéenne et Proche Orient

Les secteurs géographiques

Les secteurs géographiques assurent dans leur zone de compétence, le pilotage et l'animation du réseau des établissements français à l'étranger. Ils sont les interlocuteurs permanents des établissements et des postes diplomatiques. En liaison avec les services de l'agence et particulièrement avec le service

pédagogique, ils procèdent à l'examen et au suivi des projets d'établissement et s'assurent de leur articulation avec la politique de l'Agence. Ils proposent à la Direction la répartition des moyens et des postes entre les établissements de leur zone et sont étroitement associés au suivi des projets

immobiliers. Ils préparent les budgets et les décisions modificatives des établissements en gestion directe (EGD) et s'assurent par les moyens adaptés de la cohérence entre l'action des établissements conventionnés et la politique de l'agence. Ils assurent le suivi des établissements homologués.

Ils contribuent à la préparation des dossiers d'homologation. Ils proposent à la Direction de l'Agence des analyses de la situation et de l'évolution des établissements français à l'étranger, d'un pays ou d'une zone géographique.



Les secteurs géographiques

Au 1er septembre 2007, l'AEFE a procédé à un redécoupage des secteurs géographiques. Les pays sont répartis en cinq secteurs géographiques :

- Secteur **Afrique méditerranéenne et Proche Orient** : Algérie, Egypte, Lybie, Tunisie, Maroc, Jordanie, Liban et Syrie.
- Secteur **Afrique subsaharienne** : Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Ghana, Guinée équatoriale, Nigéria, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Rwanda, Tchad, Togo, Burkina-Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal.
- Secteur **Amériques, Afrique orientale et australe** : Afrique du Sud, Angola, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Mozambique, Ouganda, Soudan, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, République Dominicaine, Venezuela, Canada, Etats-Unis, Argentine, Bolivie, Brésil, Paraguay, Pérou, Uruguay.
- Secteur **Asie, Moyen Orient, Océan Indien, Océanie** : Australie, Cambodge, Chine, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, République de Corée, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vanuatu, Vietnam, Israël, Jérusalem, Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Afghanistan, Arabie Saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Emirats Arabes Unis, Inde, Iran, Koweït, Népal, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, Sri Lanka, Yémen.
- Secteur **Europe** : Allemagne, Autriche, Suisse, Belgique, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Grèce, Italie, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Turquie, Espagne, Portugal, Arménie, Danemark, Finlande, Géorgie, Hongrie, Lituanie, Norvège, Pologne, Russie, Slovaquie, Suède, République Tchèque, Ukraine.



Secteur Afrique méditerranéenne – Proche Orient



Le secteur **Afrique méditerranéenne-Proche Orient** comprend 35 EGD et 9 établissements conventionnés auxquels s'ajoutent les 27 établissements homologués au Liban. Il regroupe ainsi trois des réseaux les plus importants de l'agence (Liban, Maroc, Tunisie). Il compte 1 377 personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour travailler au sein du réseau : **267 expatriés et 1 110 résidents**.

Les établissements de ce secteur ont accueilli 37 618 élèves au cours de l'année scolaire 2007-2008, enregistrant ainsi une progression de près de **1,4%** par rapport à l'année

dernière. La **Jordanie** est le pays ayant connu la plus forte croissance (+ 12%), suivie de l'**Algérie** (+8%). Ce secteur confirme son dynamisme et son attractivité en dépit de la crise libanaise, du climat politique toujours tendu en Algérie et des attentats commis au Maroc. L'attractivité des établissements à programme français continue à être forte dans ces pays avec une demande accrue dès la moyenne section de maternelle au **Maroc** et en **Tunisie** et de nombreuses demandes d'homologation au **Liban**.

Le risque d'éviction des classes moyennes et intellectuelles ne



Chiffres clés

- Nombre d'établissements : **44** (35 EGD et 9 conventionnés)
- Nombre d'élèves : 37 618 (36,6% Français, 57% nationaux, 6,4% étrangers tiers)
- Personnels AEFE : 1 377 (267 expatriés et 1 110 résidents)

peut être écarté qu'avec des investissements immobiliers de nature à accroître les capacités d'accueil des établissements. Pour continuer à remplir le rôle tout à la fois de service public de scolarisation des élèves français à l'étranger et de vecteur du rayonnement culturel français, l'agence a investi dans des projets immobiliers importants en Algérie, en Tunisie et en Syrie.

On peut noter que **36,6%** des élèves de ce secteur sont de nationalité française (pour 46,8% dans le réseau), **57%** sont nationaux (pour 40,1% dans le réseau) et **6,4%** sont des étrangers tiers (pour 13,1 % dans le réseau). On note ainsi la progression

d'un point de la proportion des Français et la diminution d'un point de la proportion des nationaux par rapport à l'année précédente.

L'ampleur et l'hétérogénéité des établissements de ce secteur impliquent la mise en œuvre d'une **coordination efficace** pour assurer un développement harmonieux du réseau. C'est pourquoi les 267 personnels expatriés du secteur sont mobilisés pour encadrer, conseiller et former leurs collègues moins expérimentés et assurer ainsi les innovations pédagogiques indispensables à maintenir l'avantage compétitif de nos établissements.

L'exemple est particulièrement vrai en **langues**, spécifiquement en arabe, dont l'enseignement se heurte à des écueils d'ordre national et communautaire. Un centre pour les études en arabe pilote la pédagogie pour cette langue à l'échelle du Maroc. Un coordonnateur au sein des services centraux de l'AEFE encadre la formation en Tunisie et veille au recrutement de personnels expérimentés en lien avec l'institut H. Bourguiba, reconnu en matière de certification.

Le travail des deux coordonnateurs de l'Agence en poste à l'Ambassade de France au Maroc et d'un Conseiller

Culturel adjoint, recruté par le MAEE, en coopération étroite avec l'AEFE au Liban a permis de renforcer l'efficacité de notre présence tant au niveau de la transparence des inscriptions qu'à celui de la mise en place d'une harmonisation des aspects pédagogiques ou organisationnels.

Par ailleurs, l'année 2007-2008 a permis d'aboutir à **l'implantation d'une classe préparatoire** Mathématiques Physiques et Sciences de l'Ingénieur (MPSI) au Lycée Lyautey de Casablanca qui ouvrira ses portes à la rentrée 2009 et complètera notre dispositif en

matière de préparation aux grandes écoles qui compte déjà la classe préparatoire aux écoles de commerce au lycée Descartes de Rabat.

En **Algérie**, outre la construction d'un collège sur le site du lycée Alexandre Dumas, l'établissement s'inscrit dans le schéma de **coopération éducative** prôné par l'Agence. Une convention de jumelage a été établie avec le lycée Cheikh Bouamama d'Alger et la direction des études juridiques et de la coopération du Ministère de l'Education Nationale (MEN) algérien afin de promouvoir des échanges culturels et éducatifs entre les deux parties.

Enfin, en **Syrie**, malgré les contraintes de la loi 55 réglementant l'inscription des élèves syriens dans les établissements étrangers, la mise en place d'une nouvelle direction et les nouveaux locaux du Lycée Charles-de-Gaulle inaugurés par le Président de la République française le 4 septembre 2008, dessinent un tournant encourageant en 2008 confirmé par un accroissement de près de 3% des effectifs dont la moitié est constituée d'élèves syriens.



La CPGE du lycée René Descartes à Rabat

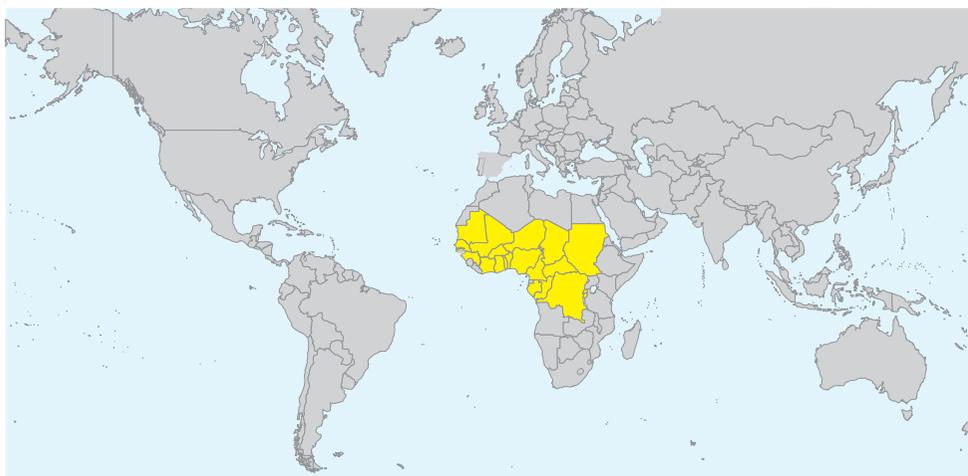
La "prépa" EC (économique et commerciale) section scientifique du lycée Descartes existe depuis 1989. En plus de cette classe préparatoire section scientifique, une section économique a été créée à la rentrée 2007.

Lors de l'année scolaire 2007-2008, trois classes ont été ouvertes pour ces deux sections, accueillant 99 élèves.

Ces classes préparatoires sont uniques en leur genre car elles prennent en compte la double culture des élèves. Cette particularité apporte un réel enrichissement aux élèves et leur permet d'aborder les oraux des Écoles de commerce en position de force.

L'atout de la langue arabe, valorisé par un excellent enseignement, permet également d'obtenir une très forte moyenne aux épreuves écrites et orales de langue arabe quand elle est présentée comme LV1. Les langues vivantes enseignées sont essentiellement : l'anglais (obligatoire) et l'arabe en LV1 ; l'anglais, l'arabe et l'espagnol en LV2.

Secteur Afrique Subsaharienne



Le secteur **Afrique subsaharienne** compte 3 EGD, 24 établissements conventionnés et 33 autres établissements uniquement homologués par le MEN. Le nombre de personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour exercer au sein des établissements de ce secteur s'élève à 764 dont **206 expatriés** et **558 résidents**.

Ce secteur regroupe deux zones de formation continue (**Afrique de l'ouest** et **Afrique centrale**) pour lesquelles un inspecteur de l'Education nationale est en charge de l'animation et de la coordination de l'enseignement du primaire.

Les établissements de ce secteur ont scolarisé 17 022 élèves au cours de l'année scolaire 2007-2008, enregistrant ainsi une hausse de près de **1,8 %** par rapport à l'année précédente. Nous pouvons noter de fortes progressions à **Dakar**, au Lycée Ste-Jeanne-d'Arc (+13%) ; en **Guinée Equatoriale** (+15%) ; au **Togo** (+8%) ou en **République Démocratique du Congo** (+9,4%). Le réseau confirme ainsi son attractivité et son dynamisme dans cette zone où les conditions de vie s'avèrent souvent difficiles en raison de nombreux conflits et d'une inflation importante.



Chiffres clés

- Nombre d'établissements : **27** (3 EGD et 24 conventionnés)
- Nombre d'élèves : 17 022 (52,5% Français, 25,7% nationaux, 21,8% étrangers tiers)
- Personnels AEFE : 764 (206 expatriés et 558 résidents)

52,5% des élèves de ce secteur sont de nationalité française (pour 46,8% dans le réseau), **25,7%** sont nationaux (pour 40,1% dans le réseau mondial) et **21,8%** sont des étrangers tiers (pour 13,1% dans le réseau mondial). En comparaison avec l'année précédente, la proportion des élèves nationaux progresse d'un point et celle d'élèves français diminue d'un point.

Le nombre de personnels titulaires dans ce secteur et la bonne coordination entre les établissements permettent le maintien de la qualité de l'enseignement, ainsi que la mise

en œuvre de nombreux projets de coopération éducative (en Mauritanie, en République Centre Africaine, au Congo, au Gabon, en République Démocratique du Congo, au Sénégal).

L'attractivité des établissements à programme français continue à être très forte dans cette région où les systèmes éducatifs locaux sont souvent défaillants, voire inexistant. Cependant, malgré des frais de scolarité assez bas, le risque d'éviction des classes moyennes et intellectuelles nationales est réel. En conséquence, des filières d'exception sont mises en place progressivement,

permettant d'intégrer (sur concours) des élèves nationaux dans les classes de lycée de nos établissements leur scolarité est financée par le Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) de l'Ambassade qui assure ensuite leur suivi post-baccalauréat au moyen de bourses.

Implanté depuis de nombreuses années sur ce continent, le réseau d'enseignement scolaire français doit absorber l'accroissement des effectifs des établissements et répondre aux critères de modernité de l'enseignement que les familles

attendent dans un contexte fortement concurrentiel. Dans ce cadre, de nombreux **projets immobiliers** ont été lancés avec des constructions à Abuja, à Accra, à Lomé ou des modernisations et des rénovations à Douala, à Yaoundé et à Conakry.

Enfin, l'année 2007-2008 a été marquée par la reconstruction et la réouverture en septembre 2008 du **lycée Blaise-Pascal d'Abidjan**. Les événements de 2004 ayant conduit à la destruction totale du lycée Blaise-Pascal d'Abidjan, cet établissement

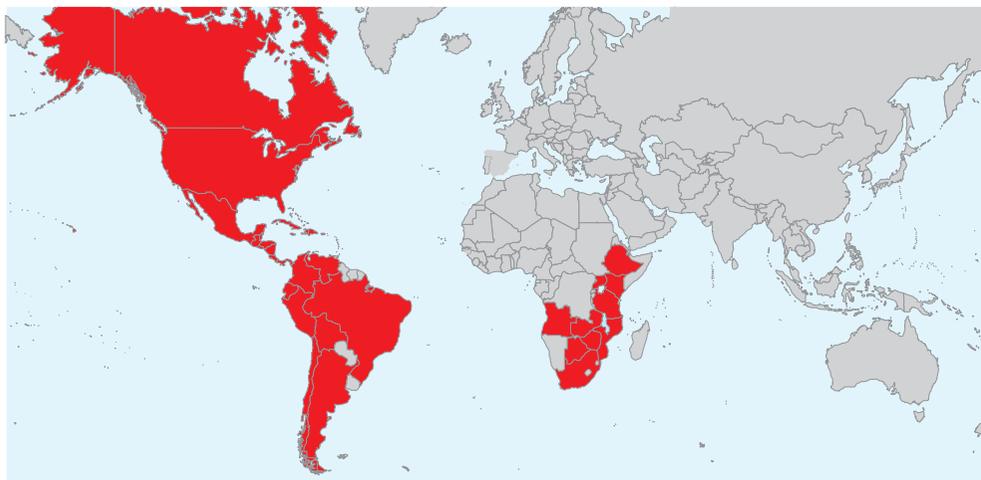
était depuis resté fermé. La demande de réouverture étant très forte, le gouvernement ivoirien a procédé à la remise en état totale du lycée.

Afin de pouvoir affecter des personnels dès la rentrée 2008 dans ce lycée bien qu'il ne soit pas encore homologué, l'AEFE a créé le Centre d'Appui à la Réouverture des Etablissements d'Enseignement Français en Côte d'Ivoire (CAREEFICI), établissement en gestion directe. L'Agence a mis à la disposition de l'établissement 3 personnels de direction et administratifs ainsi

que 6 enseignants expatriés. De plus, 52 enseignants, dont 23 titulaires du MEN en position de détachement direct, ont été recrutés par l'association gestionnaire. Le « nouveau » lycée a ouvert ses portes le 1er septembre 2008 accueillant 950 élèves (dont près de 450 français et 450 ivoiriens) de la sixième à la terminale. Etablissement de prestige, le lycée Blaise-Pascal d'Abidjan connaît déjà un engouement certain, prévoyant des effectifs de l'ordre de 1200 élèves dès la rentrée 2009.



Secteur Amériques - Afrique australe et orientale



Le secteur **Amériques - Afrique australe et orientale** compte 1 EGD et 47 établissements conventionnés, auxquels s'ajoutent 50 établissements homologués, dont la plupart est implantée aux Etats-Unis. Le nombre de personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour exercer au sein des établissements de ce secteur s'élève à 1 087 dont **282 expatriés** et **805 résidents**.

Les établissements de ce secteur ont accueilli 37 129 élèves au cours de l'année scolaire 2007-2008 : **35%** sont Français (pour 46,8% dans le réseau), **53%** sont nationaux (pour 40,1% dans le réseau) et **12%** sont

des élèves étrangers tiers (pour 13,1% dans le réseau).

La fréquentation des établissements de ce secteur a enregistré une progression de **2,8%** par rapport à l'année précédente, confirmant ainsi leur dynamisme et leur forte attractivité. **L'Afrique du Sud**, aussi bien pour l'établissement de Johannesburg et son annexe de Pretoria que pour celui du Cap, est le pays qui connaît la plus forte croissance de ce secteur (+ 15 %). Au **Canada**, le développement de la recherche gazière explique une hausse de 9% des effectifs du lycée Pasteur de Calgary.

Ce secteur se caractérise par une



Chiffres clés

- Nombre d'établissements : **48** (1 EGD et 47 conventionnés)
- Nombre d'élèves : 37 129 (35% Français, 53% nationaux, 12% étrangers tiers)
- Personnels AEFE : 1 087 (282 expatriés et 805 résidents)

grande **hétérogénéité** tant par la taille de ses établissements (de 56 élèves en Zambie à 2 830 à Mexico) que par les filières qui y sont ouvertes (l'établissement de Mexico est le seul à proposer des sections technologiques industrielles ainsi que des sections de techniciens supérieurs). Enfin, la plupart des établissements d'rythmesud (année scolaire de février à décembre) sont localisés dans ce secteur.

On peut noter trois sous-zones ayant des publics scolaires spécifiques : **l'Amérique du Nord** qui regroupe 7 842 élèves, soit 21,1% des effectifs du secteur (où les élèves maîtrisent majoritairement le français et

l'anglais), **l'Amérique latine** qui regroupe 23 058 élèves, soit 62,1% des effectifs du secteur (où les élèves maîtrisent souvent le français et l'espagnol), et **l'Afrique australe et orientale** qui regroupe 6 229 élèves, soit 16,8% des effectifs du secteur.

Ce secteur a particulièrement porté son attention sur la **coordination pédagogique** entre les établissements, essentielle pour maintenir un niveau d'excellence, et sur les profils des professeurs expatriés recrutés. En effet, ces derniers doivent servir de référents et être aptes à encadrer, conseiller et former leurs collègues moins

expérimentés pour mettre en œuvre les innovations pédagogiques.

Pour ce qui concerne la **politique des langues vivantes**, les établissements d'**Afrique du Sud** et du **Kenya** ont ouvert des sections bilingues français/anglais au niveau des classes maternelles. Ces ouvertures ont connu un réel succès. Elles traduisent la volonté de l'Agence de promouvoir le plurilinguisme et correspondent à l'attente de nombreuses familles désireuses de permettre à leurs enfants de maîtriser l'anglais et le français, dès le plus jeune âge.

Dans la zone **Amérique du Nord**, la signature d'une entente entre les gouvernements français et québécois a entériné le principe du versement

d'une subvention par les autorités locales aux écoles primaires de notre réseau. Cette entente illustre la qualité des relations de coopération franco-québécoise en matière d'éducation.

Dans la zone **Amérique du Sud**, la dénonciation de l'accord entre les gouvernements français et costaricien qui encadrerait la gestion du lycée franco-costaricien devrait aboutir à l'élaboration d'un nouveau cadre institutionnel de nature à assurer le bon fonctionnement et la pérennité de ce lycée. Cette évolution ne remet pas en cause le maintien de l'homologation de cet établissement, délivrée par le MEN, ni son conventionnement avec l'AEFE. L'Ambassade de France,

l'Agence et le comité de gestion de cet établissement travaillent en étroite collaboration à la recherche de solutions satisfaisantes pour l'ensemble des parties prenantes.

Dans la zone **Afrique australe et orientale**, l'année scolaire a été marquée par la cérémonie du 90ème anniversaire de Nelson Mandela organisée en juillet 2008 dans les locaux du lycée français de **Johannesburg**. Cette cérémonie est le fruit du travail de coopération qui a été mené depuis plusieurs années entre le lycée français de Johannesburg et la « Neslon Mandela Children Fund ». Enfin, l'école Françoise-Dolto et le lycée Joseph-Kessel de **Djibouti** se sont réunis dans une seule entité à la

rentrée 2007 sous l'appellation de Lycée français de Djibouti. Cette fusion met un terme à plusieurs années de négociation entre les deux associations gestionnaires et permet dorénavant au nouvel établissement de développer des synergies entre l'ensemble des cycles d'enseignement.



La création des classes bilingues au lycée Jules Verne de Johannesburg

À la rentrée 2007, le lycée français Jules Verne a ouvert quatre classes bilingues français-anglais, deux en petite section et deux en moyenne section. Ces classes bilingues reposent sur le principe de parité (enseignement dispensé un jour sur deux dans une des langues) et un travail en binôme de deux enseignants, l'un titulaire français et l'autre titulaire du système éducatif local. Ce projet nécessite un travail en équipe des enseignants pour assurer la continuité pédagogique et la cohérence du parcours des élèves. Ces classes bilingues ont reçu l'adhésion des familles et rencontré un grand succès.

Ces classes ont suscité une augmentation sensible des inscriptions des élèves sud africains, intéressés par ce cursus bilingue, qui représentent 27% des effectifs de ces sections. Elles permettent à l'établissement de développer davantage son rayonnement local et son ouverture sur le pays d'accueil.



Un dispositif de sections bilingues en Namibie

Des sections d'enseignement bilingue franco-anglais et franco-allemand, intégrées à l'école allemande de Windhoek, ont ouvert en janvier 2007. Ces sections, mises en place avec l'appui de l'ambassade de France en Namibie, ont accueilli 20 élèves à l'école maternelle et 16 élèves à l'école primaire. Cette structure, qui répond aux attentes de la communauté française, a également reçu l'homologation délivrée par le ministère de l'Éducation nationale. Elle illustre enfin les bonnes relations de coopération entre le réseau scolaire allemand et le réseau d'enseignement français à l'étranger.

Secteur Asie - Moyen Orient - Océan Indien



Le secteur **Asie, Moyen Orient, Océan Indien** compte 9 EGD (2 en Asie, 2 au Moyen Orient/ Péninsule indienne et 5 dans l'Océan Indien), 50 établissements conventionnés (23 en Asie dont 1 Fondation à Tokyo, 11 au Moyen Orient/ Péninsule Indienne et 16 dans l'Océan Indien) et 20 établissements homologués (5 en Asie, 3 au Moyen Orient/ Péninsule Indienne et 12 dans l'Océan Indien). Le nombre de personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour exercer au sein des établissements de ce secteur s'élève à 1 089 dont **266 expatriés** et **823 résidents**.

Ce secteur a accueilli 31 118 élèves au cours de l'année scolaire 2007-2008 enregistrant ainsi une progression de **7,7%** des effectifs par rapport à l'année précédente. Il regroupe 3 « sous-zones » : **l'Asie** qui compte 16 pays (40% des effectifs du secteur), le **Moyen Orient / Péninsule indienne** qui compte 13 pays (25,7% des effectifs du secteur) et **l'Océan Indien** qui compte 4 pays (34,3% des effectifs du secteur).

Parmi ces 3 zones, **l'Asie** enregistre la plus forte progression des effectifs du réseau (+ **13,2 %** par rapport à l'année dernière). L'augmentation des effectifs concerne en priorité les



Chiffres clés

- Nombre d'établissements : **59** (9 EGD et 50 conventionnés)
- Nombre d'élèves : 37 118 (59,5% Français, 18,7% nationaux, 21,8% étrangers tiers)
- Personnels AEFÉ : 1 089 (266 expatriés et 823 résidents)

pays où s'implantent les entreprises françaises (Chine, Singapour, Japon, Corée), les pays d'**Asie du Sud-est** (Thaïlande, Vietnam, Laos, Cambodge) connaissant une croissance plus modérée bien que constante depuis 5 ans. La spécificité de cette zone est la forte proportion d'élèves français (75,7% pour 9% de nationaux et 15,3% d'élèves étrangers tiers) en raison de la situation particulière de la Chine, de l'Inde, du Japon et de Singapour où nos établissements scolarisent un nombre restreint d'élèves nationaux.

La croissance relative des effectifs au **Moyen Orient / Péninsule indienne** (+ 7,6% par rapport à

l'année précédente) se poursuit principalement dans les pays à fort développement (Emirats Arabes Unis, Qatar). La proportion d'élèves étrangers tiers est particulièrement élevée dans ces pays avec 51% des effectifs pour 37% de Français et 12% de nationaux.

Enfin, on peut noter la stabilité des effectifs dans **l'Océan Indien** qui progressent de **1,8%** par rapport à l'année dernière avec 58% de Français, 37,7% de nationaux et 4,3% d'élèves étrangers tiers.

La zone **Asie** poursuit la dynamique engagée de **modernisation et d'internationalisation** des

établissements dans un contexte extrêmement concurrentiel (avec notamment les écoles anglophones). Dans ce cadre, elle privilégie une logique de réseau et confirme de fortes capacités d'autofinancement.

Des dispositifs nouveaux ont été mis en place afin de développer l'attractivité des établissements : enseignement bilingue dès les classes de maternelle, politique des langues renforcée (section internationale de chinois à Shanghai), établissements supports de **projets de coopération** (école Centrale à Pékin, projet aéronautique à Tianjin, projet à l'étude à Singapour en liaison avec l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG)). Les établissements implantés au Vietnam évoluent vers des structures à 700 élèves, plus stimulantes et ouvertes sur le pays d'accueil.

Dans cette perspective, le renforcement de l'accueil d'élèves nationaux et étrangers tiers est un enjeu majeur. L'articulation avec les dispositifs **d'enseignement bilingue**, relevant de programmes intégrés de coopération, permet également de renforcer l'implantation locale de nos établissements.

Afin de mieux adapter les établissements à leur contexte,

les évolutions statutaires se poursuivent : perspective du passage du lycée de Hanoï en EGD, mise en place d'un accord de partenariat avec l'école euro-campus de Taïwan.

Au **Moyen Orient**, le renforcement de **l'enseignement de l'arabe**, l'intégration des contraintes éducatives locales au regard des normes de l'homologation, la formation et la professionnalisation des recrutés locaux, relèvent de problématiques communes, dans une zone où les établissements sont statutairement très hétérogènes.

Un accord de partenariat novateur vient d'être initié avec le collègue lycée franco-israélien de Mikve Israël à **Tel Aviv**. Cet accord devrait aboutir à terme à la création d'un établissement bi-culturel, proposant un baccalauréat franco-israélien.

Le renforcement du partenariat avec la Mission Laïque Française (MLF) (lycées d'Al Khobar, de Djeddah en Arabie Saoudite, l'école de Bahrein, le lycée Voltaire au Qatar) s'inscrit dans une logique de complémentarité. De nouveaux accords de partenariats sont également mis en place avec l'Association franco-libanaise d'Education et de Culture (AFLEC) à Abu Dabi et Dubaï, afin de répondre

à un très fort afflux d'élèves français et étrangers tiers.

Le lycée français Louis-Massignon d'**Abu Dabi** (EGD) joue pleinement sa fonction d'établissement relais et porte un nouveau projet de coopération éducative en partenariat avec le lycée Louis-Le-Grand. Ce projet de formation d'élites locales est financé par l'émirat, tout comme l'extension immobilière de l'établissement.

Les établissements en **Inde** connaissent trois situations très différentes : à New Delhi, l'école se reconfigure sur un modèle lycée ; à Pondichéry (établissement rénové avec le concours du MAEE), une stratégie de captation d'élèves nationaux à travers le montage d'une filière scientifique en partenariat avec l'école des Mines et le lycée Louis-Le-Grand est à l'étude pour arrêter la baisse structurelle des effectifs ; à Bombay, un partenariat avec les écoles allemandes est à l'étude.

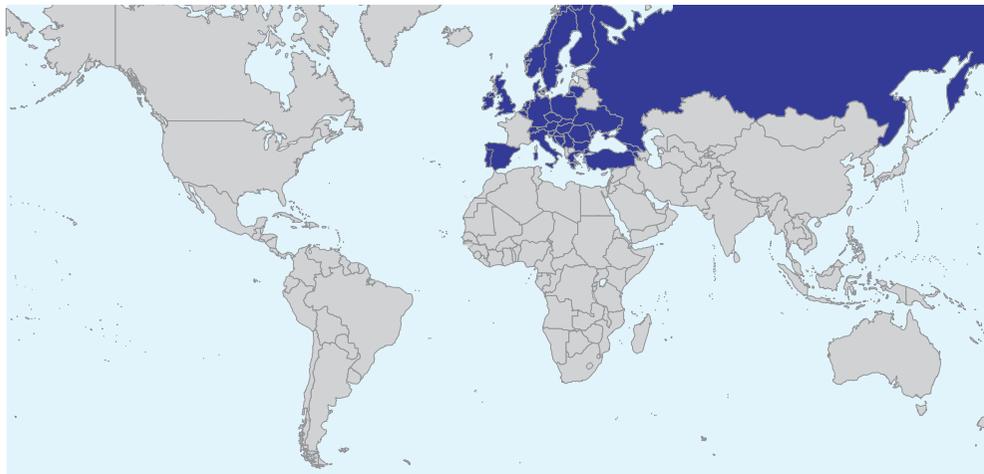
Enfin, on retiendra pour cette zone, le projet de relocalisation sur un autre site à Téhéran de l'établissement en **Iran** et le fait que l'école du **Yémen** ait dû fermer de façon provisoire (un an) en raison des tensions qui traversent le pays, l'entreprise TOTAL continuant de financer le

loyer et les frais de gestion. Les élèves restant peuvent bénéficier de cours du Cours national d'Enseignement à distance (CNED).

Dans la zone **Océan Indien**, la priorité a été placée sur la **formation des personnels recrutés locaux**.

A **Madagascar**, 11 établissements conventionnés, 1 groupement EGD pilote, et 10 établissements homologués scolarisent 12678 élèves. La dynamique de réseau bénéficie de la présence d'un coordinateur AEFÉ, et d'un gestionnaire en appui aux établissements conventionnés des provinces. Le travail entrepris par l'Ambassade, en relation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, a permis de mettre en place un « plan école » de qualité, intégrant tous les établissements.

A **Maurice**, 3 établissements conventionnés et 2 établissements homologués mutualisant leurs pratiques et leurs moyens comptent 5 500 élèves, dont 3 400 dans les 3 établissements conventionnés (42% d'élèves français). Le développement de ces établissements prend place dans le cadre d'une politique francophone.



Le secteur **Europe** compte 26 établissements en gestion directe, 42 établissements conventionnés et 46 établissements uniquement homologués. Le nombre de personnels titulaires détachés auprès de l'AEFE pour exercer au sein des établissements de ce secteur s'élève à 2 040 dont **250 expatriés** et **1 790 résidents**, ce qui fait de ce secteur celui comptant le plus de personnels résidents. En effet, 36% des personnels résidents du réseau de l'AEFE travaillent dans les établissements d'Europe.

Le secteur Europe a accueilli 45 085 élèves au cours de l'année scolaire 2007-2008 : **54%** sont Français (pour 46,8% dans le réseau), **36%**

sont nationaux (pour 40,1% dans le réseau) et **10%** sont des élèves étrangers tiers (pour 13,1% dans le réseau). Cette répartition par nationalité n'a que très faiblement varié par rapport à l'année précédente (+ 1% pour les Français et - 1% pour les nationaux).

La fréquentation des établissements de ce secteur a enregistré une progression de près de **3%** par rapport à l'année précédente. Il regroupe 5 « sous-zones » : **l'Europe du nord-ouest** (17,3% des effectifs en Europe), **l'Europe centrale** (19,3% des effectifs en Europe), **l'Europe du sud-est** (16,4% des effectifs en Europe), **l'Europe orientale et scandinave**



Chiffres clés

- Nombre d'établissements : **68** (26 EGD et 42 conventionnés)
- Nombre d'élèves : 45 085 (54% Français, 36% nationaux, 10% étrangers tiers)
- Personnels AEFE : 2 040 (250 expatriés et 1 790 résidents)

(12,1% des effectifs en Europe) et la **péninsule ibérique** (34,9% des effectifs en Europe). Un inspecteur de l'Education nationale est en charge de l'animation et de la coordination de l'enseignement du primaire dans chacune de ces zones.

Le pilotage du secteur Europe depuis l'Agence s'est fixé deux objectifs majeurs : d'une part, la mise en place d'un suivi de la gestion et de la consommation des moyens d'enseignement, notamment grâce à un nouvel outil informatique et, d'autre part, une incitation au développement de l'offre d'enseignement dans le domaine des **langues vivantes**.

Afin de mettre en œuvre ce développement de l'enseignement des langues vivantes, les établissements ont consenti de réels efforts qui se sont traduits par l'ouverture de filières bilingues français-anglais dès la maternelle, la mise en place de sections européennes et de disciplines non linguistiques (DNL). Partout, l'apprentissage de la langue anglaise a connu un réel renforcement. Nombreux sont les établissements qui ont introduit la validation du niveau d'anglais des élèves du primaire et du secondaire grâce aux examens de l'université de Cambridge.

Cet effort répond à une forte demande des parents d'élèves. De

plus, ces initiatives ont permis de prendre en compte le bon niveau en anglais des élèves scolarisés dans nos établissements en Europe. Globalement, nous pouvons relever la concrétisation de nouveaux projets dans le domaine des langues dans une quarantaine d'établissements en Europe. Cette ambition affichée doit se renforcer au cours des prochaines années : l'enseignement de l'anglais et l'enseignement en anglais ne devant pas rester l'apanage des seules écoles internationales.

Le secteur Europe s'est naturellement appuyé sur le secteur pédagogique chaque fois qu'un nouveau projet s'est fait connaître dans le domaine des langues.

Par ailleurs, les établissements ont mis en oeuvre leurs projets d'établissement en conformité avec les objectifs fixés à la fois par l'Agence et par le ministère de l'Éducation nationale, tout particulièrement en ce qui concerne l'éducation à la **citoyenneté**, l'éducation à **l'orientation** dans tout le secondaire, la promotion des filières scientifiques et la promotion des langues étrangères. On relèvera que **l'ouverture** des établissements sur la culture du pays d'accueil est un objectif majeur que se sont fixé la

plupart des équipes pédagogiques. Dans ce domaine, l'accent sera mis dans les prochaines années sur une plus grande ouverture sur les systèmes éducatifs des pays d'accueil, en particulier dans les pays d'Europe du Nord. Il s'agit pour les enseignants de s'inspirer des méthodes pédagogiques qui expliquent pour partie les bons résultats de ces pays dans les évaluations internationales.

On relèvera, dans les projets d'établissement, les initiatives très intéressantes et originales à La Haye et Lisbonne pour la mise en place d'études diagnostiques auxquelles furent associés tous les usagers afin de dégager des indicateurs pertinents puis des objectifs déclinés en actions concrètes.

Le secteur s'est également associé à des missions d'audit et de conseil tout au long de l'année (notamment à Düsseldorf, Belgrade, Istanbul, Bilbao, Oslo). En partenariat avec la MLF et dans un souci de complémentarité régionale, il a mené à bien le déconventionnement du Collège français de Palma.

Enfin, la trentaine de missions

effectuées dans les établissements de la zone Europe ont permis au chef du secteur et à ses collaborateurs de rappeler aux comités de gestion, aux représentants des parents d'élèves et aux représentants des personnels, la nécessité de contenir les hausses des droits de scolarité, de concevoir leurs projets immobiliers dans une perspective d'autofinancement et de tenir compte des contraintes budgétaires de l'Agence. Les équipes

pédagogiques rencontrées ont été incitées à entreprendre des projets innovants tant dans le domaine des langues que dans celui de l'enseignement scientifique.



La création des classes bilingues au lycée français de Dublin

L'Eurocampus de Dublin composé du lycée germano-irlandais St Kilian et du lycée français d'Irlande est ouvert depuis septembre 2005. Cet établissement a mis en place des classes intégrées au collège (5ème, 4ème et 3ème) où élèves irlandais et élèves français suivent ensemble les mêmes cours. Les élèves du lycée français d'Irlande sont intégrés à des classes irlandaises du lycée St Kilian et suivent donc la moitié de leur enseignement en anglais et l'autre moitié en français.

En juin 2008, la première cohorte d'élèves a passé le diplôme national du brevet et le Junior Certificate (brevet des collèges irlandais). Afin de faciliter les apprentissages, les enseignants du lycée de Dublin ont publié des livrets d'accompagnement bilingues en histoire, sciences physiques et SVT.

Ce projet pédagogique novateur apporte aux élèves un enseignement biculturel et les prépare à devenir des citoyens européens. L'Eurocampus de Dublin est un symbole de cette citoyenneté européenne et de l'ouverture des établissements d'enseignement français sur leur environnement linguistique et culturel.

Le service des bourses scolaires

Le service des **bourses scolaires** est chargé de la gestion de l'aide à la scolarité des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger (bourses scolaires et prise en charge). Dans ce cadre :

- il élabore la réglementation applicable au domaine et assure le pilotage des deux dispositifs (bourses scolaires et prises en charge) au niveau des postes diplomatiques et consulaires responsables de leur gestion au niveau local. Il leur assure au quotidien conseil et assistance,
- il instruit les propositions des commissions locales des bourses scolaires, les soumet à l'avis de la commission nationale (instance dont il assure l'organisation et le secrétariat) et notifie aux postes les décisions définitives prises par l'Agence,
- il assure une gestion annuelle et pluriannuelle des dotations budgétaires allouées à l'Agence au titre de l'aide à la scolarité et la liquidation des subventions versées aux établissements,
- il gère le précontentieux et le contentieux afférant au domaine,
- il rend régulièrement compte à sa tutelle (Direction des Français à l'étranger au MAEE) et à toutes les parties prenantes concernées de l'état du système,
- il assure la formation réglementaire et technique des agents consulaires en charge directe du dossier.

Le service pédagogique

Le service **pédagogique** est chargé de définir et de mettre en œuvre la politique pédagogique de l'Agence auprès des établissements scolaires français à l'étranger. Pour ce faire, il intervient à différents stades au cours de l'année scolaire.

Il définit d'abord, en relation avec le MEN, une ligne éditoriale claire de la politique pédagogique à suivre dans les établissements français de l'étranger. Dans ce cadre, il est amené à produire des circulaires et des textes de cadrage pédagogiques. Il s'assure notamment de la **promotion du français** comme langue de scolarisation et comme mode de diffusion des valeurs portées par le système français ; veille à **l'adaptation des programmes** français aux contextes locaux, et met l'accent sur l'enseignement des langues vivantes en apportant un soutien particulier au développement des **classes bilingues**.

Il intervient ensuite au cours de l'année à différents niveaux : il participe au recrutement des personnels d'encadrement et des enseignants expatriés, il coordonne et assure un suivi des plans de formation continue de l'ensemble des secteurs géographiques en lien avec les académies partenaires, il impulse et soutient les innovations pédagogiques grâce au programme d'**Actions Pédagogiques Pilotes** (APP) et il assure des missions d'inspection régulières des personnels. Pour mener à bien ces objectifs, le service pédagogique propose à la Directrice la répartition des moyens pédagogiques.

Enfin, il est chargé du suivi de l'homologation des établissements et de l'organisation des examens à l'étranger. Dans cette optique, il recueille et analyse les résultats du baccalauréat et apporte son soutien, en collaboration avec le service orientation et enseignement supérieur au développement des projets de coopération éducative.

Le service orientation et enseignement supérieur

Le service **orientation et enseignement supérieur**, précédemment intégré au service pédagogique, est devenu un service à part entière à la rentrée de septembre 2007.

Ce service s'occupe principalement de définir et de mettre en œuvre la politique de l'Agence en matière d'orientation des élèves et de contribuer à **l'amélioration de l'attractivité** de l'enseignement supérieur français au bénéfice des élèves qui passent le baccalauréat français à l'étranger.

A ce titre, les quatre experts de l'orientation du service sont intervenus tout au long de l'année dans les établissements pour aider les chefs d'établissement à définir leur programme d'orientation, former les personnels-relais orientation et les professeurs principaux, informer les élèves et leurs parents et dispenser des conseils au cours d'entretiens individuels.

Le service orientation et enseignement supérieur contribue par ailleurs au développement de projets de coopération universitaire et au développement de formations post-baccalauréat délocalisées, notamment de classes préparatoires aux grandes écoles.

Enfin, il s'occupe de la mise en œuvre et du suivi du programme des bourses d'excellence-major. Ce programme, suivi en lien avec la Direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DGCID) du MAEE et le Centre national des Œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), permet d'accorder des bourses aux meilleurs élèves étrangers issus des établissements du réseau pour qu'ils viennent poursuivre des études supérieures de haut niveau en France.

Le service immobilier

Le service **immobilier** de l'Agence a été créé en septembre 2005 pour répondre à ses nouvelles compétences en matière immobilières et domaniales. Auparavant les bâtiments des lycées à l'étranger étaient gérés par le MAEE. Mais compte tenu du besoin urgent de remise à niveau de ce patrimoine et de la nécessité d'en assurer le développement pour accompagner la hausse continue du nombre d'élèves enregistrée à chaque rentrée scolaire, il a été décidé de donner de nouvelles compétences immobilières et domaniales à l'Agence et de lui transférer progressivement la gestion de ce patrimoine.

Ce service est chargé d'une mission d'expertise et de conseil en matière immobilière. Afin de prendre en charge cette gestion et de suivre toutes les opérations programmées sur le réseau, le service s'est doté de compétences administratives, juridiques et techniques.

Il est compétent à l'égard des biens propres de l'Agence ainsi que des biens immobiliers remis en dotation à l'Agence par l'Etat. Il intervient dans la gestion de ce patrimoine immobilier et assure, en liaison étroite avec les secteurs géographiques, le montage et le suivi des opérations immobilières et domaniales (acquisitions, ventes, locations, constructions, rénovations) au niveau juridique, administratif et technique. Il est l'interlocuteur du service des affaires immobilières du MAEE pour les projets concernant les EGD non remis en dotation et pour les projets dont la conduite d'opérations est confiée à ce service. Il exerce une mission de conseil auprès des établissements conventionnés, qui gèrent eux-mêmes leurs installations, et leur apporte une assistance technique pour les aider dans leurs opérations immobilières.

Le service immobilier gère actuellement plus de 40 projets immobiliers au sein du réseau des établissements scolaires français à l'étranger.

** Le détail des principales opérations immobilières figure dans la seconde partie, chapitre B, p. xxx du présent rapport d'activité.*

Le service informatique

Le service **informatique** est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'Agence en matière de systèmes **d'information**. Il lui incombe de développer les outils et les systèmes permettant une bonne gestion ainsi qu'une diffusion efficace des flux d'information au sein de l'Agence et du réseau.

En raison de la localisation des établissements dans 130 pays, le perfectionnement de ces systèmes d'information est une des priorités de l'AEFE afin d'appuyer la mise en réseau des établissements, d'assurer des flux d'information efficaces et de mettre à disposition des différents acteurs de l'enseignement français à l'étranger des outils fiables. Ce service a la spécificité d'être présent sur les 2 sites de l'agence (Paris et Nantes).

Actuellement, son équipe est composée d'un chef de service, de 2 personnes dédiées à l'administration système et réseau, de 3 personnes chargées de la hotline, et d'une personne contribuant aux développements informatiques. Un certain nombre de prestations sont externalisées.

Les priorités pour l'année 2007-2008 ont été :

- **le socle technique** : le service informatique l'a consolidé et rationalisé (mutualisation du matériel, mise en place d'un système de sauvegarde et d'archivage performant, installation d'une solution anti-virus indépendante de celle du MAEE et renouvellement des derniers PC obsolètes).
Des projets d'amélioration du socle technique sont envisagés : « Lynx » prévoit la mise en place d'outils de supervision systèmes et réseau permettant d'assurer un suivi en temps réel des plates-formes matérielles ; « AudiRes » vise une meilleure connaissance de l'utilisation du réseau

en prévision d'une ouverture du système d'information; « PRACSI » ambitionne de prévenir les interruptions de service et d'organiser son rétablissement dans les meilleurs délais en cas de panne importante ; « Schuman » prétend rénover le système de télégrammes diplomatiques, qui concerne également l'AEFE, pour 2009.

- **le Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) MAGE** : le service informatique a remplacé les formulaires PDF de MAGE par des applications « en ligne » disponibles sur Internet depuis un portail self-service.
- **le système d'information décisionnel** : la naissance du projet « Altair » en fin d'année 2007 a permis d'initier la réflexion sur la mise en place d'un système d'information décisionnel et la production de l'état « Stats & Ratios » avec de nouveaux outils. Enfin, le projet « Proxima », qui vise la reprise du site Web institutionnel et la construction d'un portail destiné à l'ensemble du réseau AEFE devrait aboutir courant 2009.

L'Agence va à terme renforcer les moyens financiers et humains consacrés aux systèmes d'information. Elle compte développer un certain nombre de projets : « HomWeb » (application Web permettant de traiter les demandes d'homologation des établissements) ; « Taïga » et « Electron » (construction d'un annuaire global et d'une messagerie fédérale pour l'ensemble du réseau) ; « Centrax » et « ENAE » (automatisation des remontées de données en s'intégrant avec les systèmes d'information des établissements ce qui permettrait de diminuer considérablement les enquêtes).

Le service communication et événements

Le service **communication et événements** est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de l'Agence en matière de communication externe.

Il gère le contenu rédactionnel du **site** de l'Agence (www.aefe.diplomatie.fr), premier vecteur de communication avec les établissements et les partenaires de l'agence. Ce site met à disposition des différents acteurs du réseau les documents administratifs dont ils ont besoin. Il permet à la direction et aux différents services de mettre à disposition des établissements et des postes diplomatiques les textes réglementaires et les circulaires encadrant l'activité du réseau. Enfin, il a vocation à rendre accessible au grand public les principales informations sur le réseau, la scolarité au sein des établissements, ainsi que les événements et les manifestations qui s'y déroulent.

Le service communication et événements s'est particulièrement attaché cette année au développement des **liens** entre les établissements d'enseignement français à l'étranger et à la mise en valeur des initiatives qui ont été entreprises au sein du réseau. Dans ce cadre, il a créé la lettre d'information de l'agence « les Echos du Réseau » (www.scolafrance.info). Cette lettre d'information numérique qui illustre le dynamisme, la créativité et la diversité des établissements est envoyée régulièrement à tous les acteurs participant à la vie du réseau.

Ce service a également pour mission d'initier, de développer ou de soutenir des **événements** impliquant les établissements scolaires français à l'étranger. Il relaie auprès des établissements les concours nationaux soutenus par le ministère de l'Education nationale auxquels les élèves du réseau sont régulièrement primés : le collège Stanislas de Montréal au prix des droits de l'Homme René Cassin 2007, le lycée François Mitterrand de Brasilia au concours national 2007 de la Résistance et de la Déportation.

Il soutient des actions initiées par des établissements comme le festival du court métrage scolaire francophone organisé par le lycée Saint-Exupéry de Santiago du Chili auquel 38 établissements ont participé.

Enfin, il crée des partenariats pour proposer aux écoles du réseau de participer à des manifestations : Thalassa pour l'opération "Thalassa et les lycées du grand large" l'association Action contre la faim pour la "Course contre la faim", le CLEMI pour la "Semaine de la presse et des medias dans l'école".

Enfin, il a en charge le projet de **création d'un réseau mondial** d'anciens élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger. Il aide à repérer, fédérer et soutenir les associations d'anciens élèves existantes et appuie les initiatives prises par les différents acteurs dans ce domaine. Le service a entrepris le recensement des associations d'anciens élèves d'établissements existantes. Il est également entré en relation avec les responsables de ces associations lorsque cela était possible afin de s'assurer de leur soutien. Un forum mondial des anciens élèves du réseau devrait être organisé à Paris en 2009.



Le service juridique

Le service **juridique** assure une fonction de conseil, d'assistance, d'information et d'expertise juridique auprès de la Direction, des services de l'Agence et des établissements. A ce titre, il est sollicité tant par les services centraux que par les EGD et les établissements conventionnés. Le soutien qu'il apporte aux établissements s'articule autour de trois thèmes principaux : le statut des organismes gestionnaires, les clauses et la portée des conventions, l'articulation entre le droit français et le droit du pays tiers.

Il est associé à la rédaction des textes réglementaires, qu'il s'agisse de textes relevant de la compétence ministérielle ou de ceux procédant du pouvoir propre de son « directeur », et veille à leur publication. La production finale des textes sous timbre ministériel a été accélérée par l'habilitation récente du service juridique à les rédiger directement sous la base SOLON.

Enfin, le service juridique œuvre à la prévention du contentieux en s'assurant de la régularité des décisions prises par l'Agence et procède, le cas échéant, au traitement des affaires contentieuses. Une soixantaine de décisions juridictionnelles ont été rendues cette année scolaire, tant devant les juridictions administratives (Tribunal administratif, Cour administrative d'appel, Conseil d'Etat en premier ressort ou en cassation) que devant les juridictions judiciaires (Tribunal de grande Instance, Tribunal aux Affaires de sécurité sociale, Cours d'Appel). Sur cette somme, 2 décisions ont été défavorables à l'Agence. Elles concernent des affaires pour lesquelles celle-ci ne disposait pas d'autre alternative que de recourir à une invalidation contentieuse. Les contentieux mal engagés donnent en effet lieu à retrait des décisions en litige, et le service juridique s'attache principalement en ces matières à une politique de travail en amont.

Le service juridique s'est concentré en 2007-2008 plus particulièrement sur 2 chantiers :

- l'association aux travaux de codification de la partie réglementaire du

code de l'éducation relative aux établissements. En effet, la codification a fait disparaître deux décrets fondamentaux pour l'Agence : le décret historique n° 93-1084 relatif aux établissements français d'enseignement à l'étranger et le décret n° 2003-1288 relatif à l'organisation même de l'Agence. Leurs dispositions ont été respectivement reprises sous les articles R 451-1 à 15 et D 452-1 à 21 du code de l'éducation. La codification intervenue par le décret du 14 mars 2008 a enfin été l'occasion de spécifier celles des dispositions du droit français applicables, en matière d'éducation, à l'étranger puisque leurs références ont été matériellement réintroduites dans le corps de l'article R 451-1.

- la mise à plat du défaut d'affiliation à un régime de retraite de certains des ressortissants français recrutés de droit local au Maroc. Il s'agit là d'une situation historique, parfois antérieure à la création même de l'Agence, et entretenue par le refus de signature d'un contrat remanié à l'arrivée à échéance de chaque précédent contrat, sans que les deux parties aient alors tiré les conséquences de ce refus. L'Agence se dirige aujourd'hui vers la voie transactionnelle et une approche locale de la question.



La cellule audit-conseil des établissements conventionnés

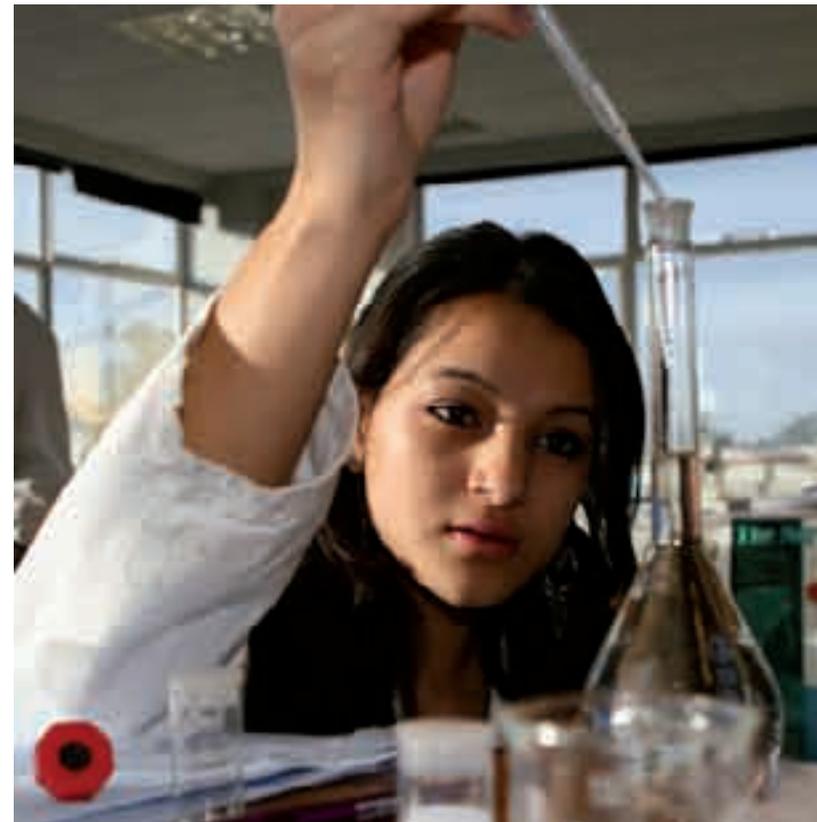
La cellule audit-conseil a une mission d'expertise et de conseil auprès des établissements conventionnés. Elle a pour objectif la facilitation du dialogue de gestion au sein des établissements conventionnés ainsi que l'homogénéisation des procédures et des documents présentés. Elle participe à l'appui des décisions de la direction de l'AEFE pour toute question relevant des relations entre l'AEFE et les établissements conventionnés.

Elle travaille en liaison avec l'ensemble des services centraux. Elle participe à la procédure de recrutement des agents comptables gestionnaires. Elle coopère avec les services géographiques, le service du budget et l'agence comptable pour tous les sujets concernant l'allocation et l'utilisation des moyens par les établissements. Elle est chargée de la réalisation de l'audit des établissements sur pièces et de missions de conseil sur place. Les constats et préconisations élaborés à cette occasion sont intégrés au sein d'un rapport établi dans le cadre d'une procédure rédactionnelle contradictoire, qui associe les responsables des associations gestionnaires des établissements analysés. Pour l'année 2007-2008, la cellule audit-conseil a réalisé 22 missions sur place d'analyse et d'accompagnement.

Elle anime également le volet formation des gestionnaires et chefs d'établissements exerçant dans les établissements conventionnés. Cette année, la cellule audit-conseil a réalisé 7 séminaires gouvernance des établissements conventionnés ayant pour vocation à couvrir toutes les zones de formation continue. Elle a participé à la formation permanente des gestionnaires comptables et des chefs d'établissements partants. Elle a également œuvré à la formation des services internes de l'AEFE en vue d'une harmonisation des pratiques des services budgétaires

Enfin, la cellule audit-conseil est chargée de l'harmonisation des procédures et de la formalisation des documents à caractère financiers destinés aux

établissements conventionnés. Les circulaires propres au budget et au compte financier ont été amendées par des fiches thématiques et la rédaction d'un « livret des établissements conventionnés » est en cours. Des tableaux d'aide au suivi des établissements ont été élaborés en collaboration avec les responsables budgétaires des secteurs géographiques de l'agence. Ils visent à faciliter l'analyse du bilan, du fonds de roulement et du fonds de réserves réellement disponibles. Ils permettront également aux établissements d'organiser plus systématiquement la gestion prévisionnelle de leur trésorerie et de présenter plus aisément l'évolution de leur activité par le biais d'un tableau de bord pluriannuel mettant en évidence, par niveaux, les paramètres relatifs aux effectifs, à la masse salariale et aux tarifs pratiqués.



L'agence comptable

L'**agence comptable**, localisée dans les bureaux de Nantes, exécute le budget agrégé de l'Agence qui s'est élevé à 670 millions d'euros en 2007.

Une équipe de 10 personnes, avec à sa tête l'agent comptable principal, est organisée autour de trois cellules ayant permis au cours de l'année 2007 :

- le paiement de près de 5 000 mandats des services centraux, représentant une dépense de près de 450 millions d'euros, 80 % étant consacrés aux seules rémunérations et 16 % aux subventions et aux bourses.
- l'émission de 1 250 titres de recettes permettant la mise en recouvrement de plus de 440 millions d'euros de recettes, avec une subvention du MAEE représentant plus des trois quart du financement des services centraux de l'AEFE, et 95 millions d'euros à la charge des 250 établissements du réseau de l'Agence.
- l'animation du réseau des 74 EGD regroupés au sein de 34 Groupements comptables, le contrôle et l'audit sur place des agents comptables secondaires, ainsi que l'agrégation de leurs comptes financiers, représentant 220 millions d'euros de masses financières.

Le service du budget et des établissements en gestion directe

Le service du **budget et des établissements** en gestion direction prépare le budget et les décisions budgétaires modificatives de l'Agence et assure leur mise en œuvre.

Dans ce cadre, il assure l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recette.

Il participe à l'élaboration des contrats, des conventions et des marchés publics et en assure le suivi.

Il assure le contrôle budgétaire des emplois.

Il est chargé en liaison avec les services géographiques du contrôle budgétaire des EGD et apporte à ces entités son conseil autant que de besoin.

** Le tableau récapitulatif du budget 2008 de l'AEFE figure en annexe de ce rapport d'activité.*

Le service de la rémunération

Le service de la **rémunération** est chargé en liaison avec les services compétents de l'Agence, du suivi de la **masse salariale** (prévisions budgétaires et suivi de la consommation des crédits), du suivi des **barèmes** et des éléments de rémunération des personnels travaillant pour l'Agence, ainsi que du calcul des **indemnités** versées. Il propose à la Direction les mesures de maîtrise de la masse salariale.

L'année 2007-2008 a été marquée par la mise en œuvre de la **réforme de l'avantage familial** à destination des personnels résidents du réseau. L'Agence a constaté que le montant de l'avantage familial qui résultait du décret 2002-22 du 4 janvier 2002, définissant les éléments de rémunération des personnels résidents, ne permettait pas à toutes les familles de résidents concernées de scolariser leurs enfants dans un établissement d'enseignement français.

Afin de mettre fin à cette situation, le décret n° 2007-1291 du 30 août 2007 a modifié les conditions de détermination de l'avantage familial à compter du 1er octobre 2007 spécifiant qu'il ne peut être inférieur, par enfant, aux montants des frais de scolarité correspondant à ceux des établissements d'enseignement français de référence au sein du pays ou de la zone d'affectation.

L'arrêté d'application du 5 février 2008 fixe le barème des montants de l'avantage familial qui en résulte. La circulaire n° 618 du 29 février 2008 en précise les modalités pratiques d'application.

Cette réforme de l'avantage familial constitue une amélioration notable des conditions de rémunération des 5 086 personnels résidents exerçant au sein du réseau.



Le service des personnels exerçant à l'étranger

Le service des **personnels exerçant à l'étranger**, localisé dans les bureaux de l'AEFE à Nantes, est chargé de la gestion administrative et financière des personnels expatriés et résidents exerçant à l'étranger, soit **6 357** agents en 2007-2008.

Il gère les opérations de recrutement, les carrières et la rémunération des personnels à l'étranger durant toute leur mission au sein de l'agence. Il organise également les opérations électorales professionnelles de ces catégories de personnel. Il a en charge enfin la gestion des missions, voyages et déménagements des personnels relevant de l'agence.

Il se subdivise en trois bureaux : le bureau de la **gestion** des personnels exerçant à l'étranger, le bureau du **recrutement** et le bureau des **voyages et des missions**.

Les priorités

Le service des personnels s'est donné comme priorités un recrutement de personnels expatriés ou résidents de qualité, ainsi qu'une gestion et une rémunération les plus efficaces possibles de ces personnels.

Dans ce cadre, l'intégration au sein de ce bureau des 18 agents du MAEE, mis à disposition de ce service depuis 2007, a permis la gestion des dossiers, du recrutement à la préliquidation de la paie, par une seule personne. Cette intégration se traduit par un gain en efficacité.

Enfin, le nouveau logiciel des ressources humaines, mis en place en mai 2007, est en cours de perfectionnement. Le service des personnels et le service informatique travaillent conjointement sur les corrections et les évolutions à apporter afin de permettre la gestion des grandes opérations de l'année scolaire dans les meilleurs délais et d'apporter aux établissements et aux personnels un service adéquat.

Les faits marquants

Pour l'année 2007-2008, on retiendra principalement les crises politiques ayant affecté les établissements, les ouvertures d'établissement ou de structures pour des projets de coopération éducative et le nouveau marché des voyages.

Au **Tchad**, les événements survenus en février 2008, ont contraint les personnels du lycée français Montaigne de N'Djamena, conventionné avec l'AEFE, de regagner la France précipitamment. 17 d'entre eux (6 expatriés et 11 résidents) ont subi d'importants préjudices (pillage, vandalisme, incendie de véhicules, etc.). La procédure d'indemnisation pour cas de force majeure a été mise en place. Le plafond d'indemnisation s'élève à 18 400€ par agent, augmenté de 15% pour le conjoint, concubin ou partenaire et de 15% par enfant à charge. Le coût total de cette indemnisation devrait s'élever à 171 000€. Les montants perçus par les personnels concernés devraient s'étaler entre 664 € et 24 133€.

Au **Yémen**, l'AEFE et le poste diplomatique ont décidé, le 28 juillet 2008, la fermeture de l'école de Sanaa à titre conservatoire en raison des tensions que connaît ce pays. Le service des personnels a dû trouver une solution pour les personnels expatriés et résidents de cet établissement. La directrice expatriée de cette école a été affectée dans un établissement en Europe, deux résidents ont pu retrouver un poste dans un établissement du réseau et une résidente, conjointe d'un expatrié du secteur privé, est restée provisoirement dans le pays.

En **Côte d'Ivoire**, le lycée Blaise Pascal d'Abidjan a rouvert en septembre 2008. Afin de pouvoir affecter des personnels dès la rentrée 2008 dans ce lycée bien qu'il ne soit pas encore homologué, l'AEFE a créé le Centre d'Appui à la Réouverture des Etablissements d'Enseignement Français en Côte d'Ivoire (CAREEFICI), établissement en gestion directe. Six enseignants expatriés ont ainsi pu être recrutés. Un appel à candidatures spécifique ainsi que des entretiens réservés à ces postes ont été organisés afin d'assurer la

réouverture de ce lycée dans les meilleures conditions.

Aux **Emirats Arabes Unis**, la mise en oeuvre du projet de coopération éducative dit « Louis le Grand à Abou Dhabi », entièrement financé par le gouvernement émirien, a nécessité le recrutement par l'Agence de 4 enseignants (2 expatriés de mathématiques, 1 expatrié et 1 résident de sciences physiques). Ces personnels ont été recrutés par l'agence et affectés au lycée Louis Massignon pour mener ce projet dans deux lycées émiriens. Un appel à candidatures spécifique et des entretiens particuliers ont eu lieu afin d'assurer ce recrutement. Les enseignants vont enseigner en anglais un programme scientifique proche des programmes français et aménagés par des professeurs du lycée Louis-le-Grand à Paris.

En **Chine**, la création de l'institut franco-chinois d'ingénierie de l'aviation dénommé « GEA - Tianjin » a nécessité la signature d'une convention entre le GEA et l'AEFE. Dans le cadre de cette convention, les supports des personnels ont été entièrement pris en charge par le GEA et l'Agence a recruté en lien avec les inspections générales des disciplines concernées un enseignant expatrié de mathématiques et un enseignant expatrié de sciences physiques, chargés de mettre en place la 1ère année de classes préparatoires intégrées de cet institut. Un appel à candidature spécifique ainsi que des entretiens réservés à ces postes ont été organisés. Les cours, en français, sont ceux de classes préparatoires MPSI en France, mais tiennent aussi compte des spécificités chinoises.

La gestion des voyages et des missions

L'Agence prend en charge les frais de mission de ses personnels, ainsi que les frais occasionnés par l'affectation ou la mutation des personnels expatriés qu'elle recrute : indemnité de changement de résidence (ICR), voyage aller et retour. Le montant annuel de ces voyages et missions atteint 6 117 427 € en 2007.

La hausse très importante du prix des produits pétroliers (+ 36 % de janvier à juin 2008, source INSEE), qui a été répercutée sur le prix des billets, a eu un impact direct sur le budget consacré aux voyages et missions au 1er semestre 2008. La volonté de l'Agence d'améliorer les prestations dont elle bénéficie en maîtrisant le coût des voyages et des missions s'est traduite par un changement de prestataire. En effet, le marché public de voyages de l'AEFE détenu depuis 1999 par l'agence Carlson Wagon lits Travel est arrivé à son terme en 2007. Un nouvel appel à candidatures, au niveau européen (c'est un marché annuel de plus de 3 200 000€, hors rétribution du prestataire), a été lancé en septembre 2007. Après analyse des 6 dossiers retenus (Air France/FRAM, American Express voyages, Carlson Wagon-lits Travel, Véloce 21 voyages, Voyages Paris Magenta, Lotus voyages), les prestations de la société Air France/FRAM sont apparues à l'ensemble des membres de la commission de meilleure qualité pour un coût moindre. Cette société a donc remporté le nouveau marché. Le plateau d'affaires Air France Orsay gère les voyages par avion et FRAM les voyages par le train. Le marché s'est mis en place en janvier 2008 et le nouveau prestataire a pris en charge la gestion de l'ensemble des voyages 2008.

Répartition du budget 2007 des voyages et missions

Missions	Mutations	Congés	ICR	TOTAL
598 610.66	938 108.48	1 568 217.62	3 012 490.53	6 117 427.29

Les annexes

- **calendrier des opérations de recrutement**
- **instructions de rentrée 2008**
- **liste des établissements scolaires français à l'étranger**
- **tableau budgétaire**
- **liste des académies partenaires - IEN en résidence**
- **charte de l'enseignement français à l'étranger**
- **résultats du baccalauréat 2008**